

HISTOIRE

RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

ou



THE NEW YORK

LIBRARY OF THE

NEW YORK

LIBRARY

dition
naire
des

j.
y.

contrainte de ces deux journées. La
maîtresse des novices vint nous y trou-
ver, & je jûgai à ses discours que
j'allois faire un noviciat fort doux. Peut-
être étoit-ce une politique de l'abbesse
qui, pour attirer son monde, les lui
suggéroit; néanmoins ils étoient assez
analogues au caractère extrêmement
humain de cette bonne maîtresse assez
sévère pour elle-même, très-indulgente
pour les autres, & qui, quoiqu'avec
les règles de la dévotion la plus mi-

(107)

(108)

que faveur qu'ils obtenoient de nous.
La nôtre, pour ces aimables jeunes
gens, étoit extrême; nous ne pou-
vions, tous les quatre, imaginer que
notre amour pût s'affoiblir un seul ins-
tant. Il est vrai que, pour ce qui re-
garde nos amants, ils avoient tout
pour se faire aimer: ils joignoient à la
plus belle figure, une ame également
belle, un esprit orné, un maintien dé-
cent, une délicatesse infinie, même
dans les derniers raffinemens de la vo-
lupté. Je l'écris en rougissant, ils les
épuisoient tous; mais j'admirois sur-
tout la crainte continuelle qu'avoit mon
bel *Amédée* de s'oublier au point de
me faire porter des marques de sa ten-
dresse. *Sainte - Sophie* lui inspira, en
particulier, de me demander de venir
la nuit passer quelque temps dans nos
cellules,

qu'ils
ils pa
nous
aube
porté
auroi
reflé
proje
cette
mens
avoit
dorm
qu'il
quatre
je lui
elle s
tre de
main
comm
pouvo

DICTIONNAIRE

DES

JACOBINS VIVANS.



DICTIONNAIRE

DES

JACOBINS VIVANS,

Dans lequel on verra les hauts
faits de ces messieurs.

. Le nom de CITOYEN
Ne rime, en bon français, qu'avec HOMME DE BIEN.

LEMERCIER.

DÉDIÉ AUX FRÈRES ET AMIS,

par QUELQU'UN, citoyen français.



A HAMBOURG.

1799.

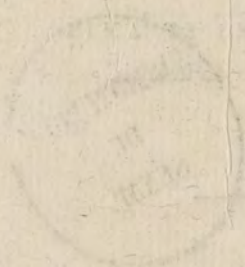
DICTIONNAIRE

JACOBUS VITANS

Deus, pater et spiritus sanctus

in nomine Amen

Deus, pater et spiritus sanctus
in nomine Amen



A. H. H. H. H.

ÉPITRE DÉDICATOIRE
AUX FRÈRES.

FRÈRES ET AMIS,

O vous ! dont la douceur et
l'humanité avaient fait chérir ce
tems aimable, où par excès de
bonté, l'on ne guillotinaut par
jour que vingt, trente, quarante,
quatre-vingts suspects ; où l'inno-
cent Barère vous disait naïve-
ment : Que l'échafaud de la place

de la Révolution était l'impôt le plus sûr de l'État, où la Loire allait porter majestueusement à l'Océan les cadavres royalistes des vendéens. Couvrez-moi de votre égide ! tout vous est permis, soit que vous assassiniez, soit que vous pilliez, soit que vous mitrailliez ; c'est le délire de la patrie et l'amour de la liberté qui vous font commettre ces petites fautes. Recevez-moi donc dans vos bataillons, non pour vous aider dans vos expéditions patriotiques ; mais pour transmettre à la postérité vos hauts-faits. Et si, novice encore dans l'art d'assassiner, je ne puis me flatter de rivaliser avec des savans

tels que vous, du moins mon enthousiasme révolutionnaire, et mon zèle pour vos saints brigandages tiendront lieu destalens, que je ne puis manquer d'acquérir sous des assassins aussi expérimentés que vous. Agréez mon faible hommage. *Vive la Mort!*

QUELQU'UN.

DICTIONNAIRE

D E S

JACOBINS VIVANS.

Vitam impendere verò.

A

AL B I T E, ex-conventionnel. —
Il fut toujours perché sur la cîme de la montagne, étant en mission il suivit la doctrine des frères et amis des comités de gouvernement, c'est-à-dire qu'il renversa les autels du fanatisme religieux, pour les remplacer par ceux du fanatisme révolutionnaire. Pour faire aimer la république, il employa la guillotine, divisa et irrita les esprits par des actes arbitraires. D'après une méthode plaisante et

malheureusement trop connu, on traite de républicains, ceux qui, comme Albite, par des actes vexatoires et tyranniques, ont fait détester la révolution; tandis que ceux qui, par des loix sages et douces cherchent à la consolider en la faisant adorer, sont regardés comme royalistes.

AMAR, ex-conventionnel, et membre du comité de sûreté-générale. — Ce fut lui qui fit ce fameux rapport à la suite duquel on décréta d'arrestation les soixante-treize députés qui avaient protesté contre le trente-un mai. Pour qu'aucun de ces représentans ne puisse échapper à la vengeance de ce frère, il fit arrêter qu'on fermât les portes de l'assemblée avant de lui lire son rapport. Étant à Vendôme avec Babœuf et compagnie, messieurs Biozat et Réal prouvèrent que l'on pouvait rétablir la Constitution de quatre - vingt - treize sans renverser

celle de l'an trois. D'après cette logique serrée il fut renvoyé avec presque toute la bande.

ANDRUETTE, négociant, de la section de Bonne-nouvelle, beau-frère de Drouet. — Il a figuré sous le régime décemviral parmi la bande assassine, tous les honnêtes gens de sa section se sont ressentis de ses dénominations. Il a travaillé fraternellement la marchandise à l'affaire de Grenelle.

ANTONELLE. (Marquis d') Ex-membre de l'assemblée législative, juré au tribunal révolutionnaire, ex-maire d'Arles, nommé député au conseil des cinq-cents par une fraction de l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône, et maintenant un des rédacteurs du journal des Tigres. (1) — Une grande

(1) On prévient les lecteurs que, d'après les principes carnivores du journal des Hommes libres, nous l'appellerons désormais journal des Tigres.

réputation précéda ce chef des Brigands à l'assemblée législative ; mais soit par crainte de manifester ses opinions politiques ou par ineptie , il ne monta à la tribune qu'une seule fois pendant toute sa scession , pour faire un rapport au nom d'un comité ; encore ce rapport a-t-il été généralement improuvé par l'assemblée. Il se vanta de n'avoir voté au tribunal révolutionnaire que pour la mort. Ce trait d'humanité lui a gagné la confiance des égorgeurs , qui ont pour lui une vénération sans exemple ; puisse-t-il , nouvel Oreste , se voir entourer de ses victimes , et , les poignards sur le cœur , le percer autant de fois qu'il fit égorger d'hommes vertueux. Ses mains sont encore teintes du sang des vingt-deux , assassinés pour le beau plaisir des frères.

ARÉNA , député Corse , une des
oies des plus entêtés de la sainte con-
frérie.

frérie. — Un membre marquant des
 cinq - cents possède entre ses mains
 le procès - verbal par lequel ce répu-
 blicain a prêté le serment de fidélité
 à sa majesté roi d'Angleterre ; aussi
 est - il très-estimé des frères. Il s'est
 enrichi en fournissant à la république ;
 c'est pour cette raison qu'au Manège
 il parla sans cesse contre les fournis-
 seurs infidèles.

ARMONVILLE, cordier-tisserand,

des environs de Rheims. — Comme
 dès le commencement de la révolution
 le frère à montré beaucoup de dispo-
 sition à devenir un excellent assassin ,
 fut député à la convention , par les
 travailleurs de marchandises du dé-
 partement de la Marne. Malgré qu'il
 ne sût ni lire ni écrire , pour forcer
 les électeurs de nommer ce cordier-
 ans-culotte , plusieurs coupes-têtes
 mirent à la porte de l'assemblée
 lectorale , et menacèrent de la mort

B

réputation précéda ce chef des Brigands à l'assemblée législative ; mais soit par crainte de manifester ses opinions politiques ou par ineptie , il ne monta à la tribune qu'une seule fois pendant toute sa scession , pour faire un rapport au nom d'un comité ; encore ce rapport a-t-il été généralement improuvé par l'assemblée. Il se vanta de n'avoir voté au tribunal révolutionnaire que pour la mort. Ce trait d'humanité lui a gagné la confiance des égorgeurs , qui ont pour lui une vénération sans exemple ; puisse-t-il , nouvel Oreste , se voir entourer de ses victimes , et , les poignards sur le cœur , le percer autant de fois qu'il fit égorger d'hommes vertueux. Ses mains sont encore teintes du sang des vingt-deux , assassinés pour le beau plaisir des frères.

ARÉNA , député Corse , une des
oies des plus entêtés de la sainte con-
frérie.

frérie. — Un membre marquant des cinq-cents possède entre ses mains le procès-verbal par lequel ce républicain a prêté le serment de fidélité à sa majesté roi d'Angleterre ; aussi est-il très-estimé des frères. Il s'est enrichi en fournissant à la république ; c'est pour cette raison qu'au Manège il parla sans cesse contre les fournisseurs infidèles.

ARMONVILLE, cordier-tisserand, des environs de Rheims. — Comme dès le commencement de la révolution ce frère à montré beaucoup de disposition à devenir un excellent assassin, il fut député à la convention, par les travailleurs de marchandises du département de la Marne. Malgré qu'il ne sût ni lire ni écrire, pour forcer les électeurs de nommer ce cordier-sans-culotte, plusieurs coupes-têtes se mirent à la porte de l'assemblée électorale, et menacèrent de la mort

ceux des électeurs qui seraient assez royalistes pour refuser leur voix à ce patriote énergique. Il ne fut remarqué à la convention que par le bonnet de sang dont il s'était affublé. Il était le chien courant de la montagne , et l'instrument aveugle de Colot, Barère, Billaud. Après le 9 thermidor il apprit à lire , pour avoir toujours devant les yeux le nom chéri de Robespierre qui venait d'être martyrisé par les royalistes.

AUGEREAU, fils d'un fruitier de Paris. — A l'armée d'Italie où il servit sous l'heureux Buonaparte , il s'est très-bien distingué. A la bataille d'Arcolles, le héros d'Italie eut besoin d'un sabreur , son choix tomba bientôt sur le chevalier Grand-nez, qui était jadis bretteur sur les quais, et déserteur de plusieurs corps : il servit chez différentes nations. Au 18 fructidor il fut le Narcisse de Merlin-Néron , à cette

époque ce général à la Santerre, traîna dans les cachots le général le plus instruits de la république; énor-gueillis par cette expédition, le fruitier se crut le maître de la terre et traita, du haut de sa grandeur, les directeurs, alors nos tyrans. Craignant l'homme à qui ils venaient *imprudemment* confier leurs plus chers intérêts; pour sortir de sa tutelle, l'envoyèrent en exil à Toulouse, où il fut fêté par les célèbres frères de cette grande ville; et, pour récompenser ce patriote opprimé, les tigres le nommèrent député, aux cinq-cents. Aussi-tôt son arrivée à Paris, il fut visité et salué par les honorables ouvriers des 2 et 3 septembre, et les respectables membres des comités révolutionnaires. Pour répondre à cette marque d'amitié, il fit au conseil des cinq-cents la motion de rouvrir l'autre des jacobins. Selon *Guillotine-Briot*, le grand nez d'Angereau est le *palladium* des républicain et l'*épouvantail* des royalistes.

BARÈRE (Bertrand), baron de *Vieux-Sac*, ex-membre du comité de salut-public. — Emule et rival de Robespierre, il fut, comme lui, le tyran de son pays, et l'oppresseur de ses concitoyens : il signa, comme lui, les arrêtés de mort et d'exil : il dressait, comme lui, les listes de proscriptions. Ce scélérat froid, a le dehors le plus trompeur ; la vertu semble guider toutes ses actions, tandis que le crime seul le dirige. Les frères desirent avec transport mettre à exécution le projet *philantropique*, conçu par ce *bonhomme*, de dépeupler la France : il est connu par ses *carmaignes*, où il tourna en ridicule les braves armées de la république. Les maximes de ce *philosophe* sont que les morts ne reviennent pas ; qu'un État doit fixer ses impôts sur le nombre de ses victimes, et autres gentillesses de cette espèce. Un seul trait

va faire connaître l'ame noire de ce monstre : Les frères du tribunal révolutionnaire étant en bonne humeur, acquitèrent, contre leur usage, le vertueux Frétau. Barère l'apprend : Quoi, s'écrie-t-il ! un constituant absout ! et les juges osent s'appeler révolutionnaires ! Aussi-tôt Frétau est réincarcéré, et le lendemain traîné de nouveau devant ces Marius et Sylla modernes. Pour cette fois les bourreaux ne lâchèrent point leur proie, et Frétau alla rejoindre les autres victimes de la faulx révolutionnaire.

BEAUVOIR (Durour), anglais, ex-comte, président du comité révolutionnaire de la Cité, membre de la commune du 10 août; toutes ces belles qualités réunies l'ont fait choisir par les frères et amis, propriétaires du journal des tigres, pour leur collaborateur. Il est digne d'ailleurs, par ses passes-passes civiques, de figurer à côté de monsieur le marquis d'An-

tonelle , son altesse sérénissime le prince de Hesse , de monsieur l'abbé Giraut , du frère de l'avocat-général Lepeltier. Pour ces hauts-faits révolutionnaires , j'invite mes lecteurs à compulser les registres du comité de surveillance de la Cité ; ils y verront combien ce sans-culotte *désintéressé* aimait le *bien* de ses concitoyens , en brisant les scellés qu'il apposait sur les propriétés des Chouans.

BOURDON , (Léopard-) ex-conventionnel et montagnard , célèbre dans les annales du crime. — Ce pro-consul , pour ses menus-plaisirs , fit immoler neuf pères de familles les plus respectables d'Orléans , pour ne lui avoir pas rendu les honneurs suprêmes. En commémoration de ce fait , on ne trouve plus dans le dictionnaire orléanais le mot *tigre* ; mais on l'a remplacé par le nom de *Bourdon*. Pour mettre en sûreté les brebis ,

le directoire a envoyé ce loup féroce en ambassade à Hambourg ; mais comme les hambourgeois ne se sont pas souciés d'un pareil présent, ils ont invité nos magistrats de le retirer. Actuellement qu'il est revenu , je crois qu'il serait nécessaire de lâcher les chiens pour préserver les moutons qui restent.

BLIN , député de l'Ille-et-Vilaine aux cinq-cents. — Il fut membre d'un comité révolutionnaire sous le régime de la mort ; depuis qu'il est législateur, il est connu par l'attachement qu'il a montré à la société du manége , dont il fut un des coursiers le plus fougueux. Il espère rétablir les comités de gouvernement, pour en devenir membre.

BELLEGARDE , député aux anciens, conventionnel , ex-mousquetaire. — Ce magistrat instruit paie non-seulement un secrétaire pour lui faire sa

correspondance, mais encore pour lui lire, tous les matins, les journaux, ne lisant pas encore assez couramment; mais on espère que, d'après la nouvelle institution de nos écoles primaires, il parviendra à se passer du ministère de son secrétaire. En mission aux armées, il sans-culotisa les états-majors, et fit arrêter beaucoup d'excellens officiers comme modérés. Il possède au plus haut degré le talent de l'escrime à la manière des halles. Aussi, pour répondre aux *calomnies*, il riposta par des coups de poings. Ce trait caractérise la décence de ce représentant.

BRIOT, jeune réquisitionnaire de Besançon, et député du département du Doubs aux cinq-cents. — Les murs de Besançon sont encore teints du sang que ce proconsul a fait verser sous le règne des tigres. Aussi n'est-il connu dans son département que sous

le nom de boureau de Besançon. Il n'existe pas une famille qui n'ait à lui demander un père, un fils, une fille. Il choisissait toujours ses victimes parmi les gens aisés. Il est à remarquer que les frères qui prêchent sans cesse la pauvreté et le mépris des richesses, aient poursuivis précisément, avec une animosité sans exemple, les personnes fortunées, pour pouvoir les remplacer. Depuis qu'il est aux cinq-cents, il ne cesse de faire le panégyrique de ce tems *heureux* où la sainte-guillotine était à l'ordre du jour.

BUACH, médecin, ex-membre du comité révolutionnaire des Gardes-françaises. — Ce démosthène du Manège a la passion dénonciatrice, et cette passion est si forte chez lui qu'il a dénoncé son père. Elle l'a suivie jusqu'au sein du Manège, car à peine y fut-il entré qu'il dénonça les ministres, pour ne l'avoir pas placé; le

directoire , pour ne pas recevoir les ambassadeurs en carmagnolles et bonnets rouges ; les conseils , pour n'avoir pas rétablis sur-le-champ les comités et tribunaux révolutionnaires ; le peuple français..... Enfin , si on l'avait laissé faire , il aurait dénoncé jusqu'au sans-culotte Jésus et toute la sainte-famille.

BOYER , secrétaire de la police sous Bétisi-Bourguignon. — Il est très-consideré par les frères. Sous la terreur il se fit remarquer par son attachement au grand Robespierre , dont il fut le plus humble valet : il prêcha aux jacobins et dans les sections , au nom du pape Marat : il s'est enrichi aux dépens de plusieurs détenus : il fut , au Manège , l'un des meneurs du comité de destruction publique , où il fit la motion de créer une chambre de justice , pour juger les ennemis du peuple.

BOYER-FONFRÈDE. — Que dire?...
 Quoi ! le frère de ce malheureux
 Fonfrède , égorgé par les Danton ,
 les Guarraux , les Barère , se mêler
 parmi les chevaux du Manège ? Est-ce
 pour y pleurer la mort de son frère ,
 qu'il se réunit avec ses assassins ? Les
 babouvistes le flattent beaucoup dans
 ce moment , pour pouvoir , à l'aide
 de son argent , encore une fois sauver
 la patrie. Fonfrède ! vous avez beau
 faire , vous n'avez pas les qualités re-
 quises pour être Jacobin. Votre cœur
 n'est pas gâté , vos mains ne sont pas
 rougies du sang des innocens. On a
 saisi chez ce patriote une partie de
 marchandises anglaises. Je crois qu'un
 tour de promenade aux Petites-maisons
 serait nécessaire pour le rétablissement
 des affaires de ce négociant.

C

CAMPAGNE , jury au tribunal révo-
 lutionnaire. Il singea Antonelle , et
 alla plus loin , car il traita de modéré

Chrétien, pour avoir voté au tribunal contre la mort. Campagne dit dans son jargon fraternel : « Qu'il n'y avait qu'un royaliste qui pouvait voter pour l'*acquittement* d'un conspirateur quelconque. Pour moi, ajoutait-il, je n'ai jamais voté que pour la mort, aussi j'espère que mon nom sera chéri de tout français qui aime son semblable. »

CHALANDON, savetier, ex-président du comité révolutionnaire de l'Homme armé. — Comme ce magistrat ne connaissait pas, comme tant d'autres, l'art difficile de savoir lire et écrire. M. Target, le rapporteur de la constitution de 91, eut l'insigne honneur d'être son secrétaire, et ce fut cet avocat célèbre qui signait les arrêts de mort que le savetier lançait contre tout ce qu'il y avait de probes et d'aisés dans la section ; presque toute la rue du Grand-Chantier fut guillotinée d'après les dénonciations de Chalan-

don. Depuis ce tems ce monsieur ne raccommodait plus les savattes, ayant appris à lever, avec dextérité, les scellés. Nous lui conseillons de reprendre son ancien métier, étant plus propre aux travaux de pieds qu'à ceux de la tête.

CHOUDEU, ex-conventionnel. — Ce montagnard porta si loin les vertus civiques, qu'il dénonça patriotiquement sa mère. Il fit périr beaucoup de ses parens comme modérés et hommes tièdes. En mission, il s'empara des biens des guillotinés, en prêchant au peuple la pauvreté et le désintéressement. Il prétendit, après le 9 thermidor, qu'on n'avait pas assez travaillé la marchandise, et que le char révolutionnaire devait renverser tout ce qui se trouvait sur son passage. Au 4 prairial, il fut arrêté et détenu au château de Ham; mais nos législateurs nous prouvèrent depuis, que

ceux qui nous mitraillaient , nous noyaient , nous guillotinaient , étaient des bons citoyens et nos amis les plus sincères. D'après ce raisonnement , il fut non-seulement amnistiés , mais encore honorablement placé.

CHRÉTIEN (limonadier), ex-jury du tribunal révolutionnaire. — Depuis le commencement de la révolution , se réunissent, dans son café, tous les frères; c'est dans cet antre qu'ils délibèrent sur les moyens d'établir le bonheur commun en France. — Étant au tribunal sanguinaire , il fit *chrétienne-ment* guillotiner beaucoup d'impies qui ne croyaient pas à la divinité de Marat et de Robespierre. Dans une des dernières séances de la défunte société du Manège , il s'écria avec cette véhémence qui caractérise les frères. « On nous traite de chevaux, oui nous le sommes pour traîner le char de la révolution..... » *Dans la*

rivière , répliqua un plaisant. On compte parmi ses victimes , les Vindivres , la famille Sainte-Amaranthe , madame Grand-Maison et autres. Les artistes de la rue Favart peuvent donner beaucoup de renseignemens sur son compte.

CRACHET (Robert), bourreau du Pas-de-Calais et exécuteur servile des ordres de Joseph Lebon. — C'est le révolutionnaire le plus pur de la France ; car personne comme lui peut se vanter d'avoir travaillé la marchandise sous le règne des brigands. Ce buveur de sang présidait l'infâme tribunal qui envoyait à l'échafaud toute la grande rue d'Arras. Pour récompenser cette conduite patriotique, les frères le nommèrent député, mais l'ancien directoire le fit évincer. Si Merlin, Treilhard, Laréveillère n'eurent que ce seul bienfait en leur faveur, j'aurais voté contre l'accusa-

tion; car si on laissait nommer les frères, nous ne serions bientôt représentés que par des assassins et des voleurs.

CROSSÉ (1), (Dubois) ex-noble, mousquetaire, constituant, conventionnel, ex-législateur (tant bon que mauvais), maintenant général de division et inspecteur d'une armée de la république. — Je ne sais quels sont les hauts-faits militaires qui l'ont fait avancer à un grade aussi éminent que celui d'inspecteur, n'ayant jamais servi dans aucune armée de la république. Quoi ! nous sommes sous un régime populaire, et nous souffrirons s'élever à nos côtés une nouvelle dynastie ; et quelle dynastie, grands dieux ! formée d'une assemblée ou siégeaient Robespierre, Danton, Carrier, Maignet, Couthon,

(1) Crancé.

Lebon, Colot, Billaud, Barère, Chabot, et autres Catilins modernes. Français, dessillez vos yeux, voyez l'abîme où l'on veut vous entraîner ! Que le mérite et la vertu deviennent les seuls titres pour les emplois ; qu'un ignorant ne soit pas préféré à l'homme instruit, pour avoir servi telle ou telle faction. C'est à tort qu'on accuse Colot d'être le seul auteur de la ruine de cette fameuse ville de Lyon (1). C'est Dubois-Crosé seul qui, par ses actes arbitraires, excita le peuple Lyonnais à la révolte ; c'est lui qui leur donna pour maire ce Challier d'infâme mémoire, qui fut le bourreau de ses malheureux concitoyens ; ce fut encore lui qui institua cette commission assassine

(1) Dont le courage et le patriotisme, qui ne consistent pas à guillotiner, à égorger, à voler, à septembriser, mais à défendre ses droits contre l'oppression, seront admirés et serviront d'exemples à la postérité la plus reculée.

qui changea les eaux du Rhône en flots de sang ; renversa le plus beau monument de l'Europe, la superbe place Bellecour , et priva la France de ses plus florissantes manufactures. L'orsqu'on réfléchit que nos loix et nos intérêts les plus chers sont à la merci d'un Dubois - Crossé , d'un Briot , d'un Jourdan , comment peut-on sincèrement espérer pour la paix ; cette réflexion douloureuse déchire le cœur le plus dur , il ne faut être que français pour sentir nos maux.

CARANCY. — Cet ex-prince fait un métier dont la publicité ne peut servir qu'à découvrir les intrigans qui, comme lui, abusent de la bonne-foi des citoyens pour les perdre. Voici ses talens: Ayant reçu de la nature tout ce qu'il faut pour plaire il s'insinue dans les sociétés, les bals, les spectacles , et là , par ce ton doux

et confiant qui est si familier à lui et ses pareils, il sonde les cœurs les plus impénétrables, afin de découvrir les opinions les plus cachées, et en faire, sur-le-champ, un rapport à la police. C'est de ce moyen dont il s'est servi pour découvrir la prétendue conspiration Mayer-Berg. C'est parmi les conscrits et les réquisitionnaires qu'il exerce avec plus de succès son talent (avis aux jeunes gens); quelquefois on l'envoie en prison pour espionner les détenus.

CAVAIGNAC, ex-conventionnel. — En mission, avec son digne collègue Pinet, dans les départemens des Pyrénées, cet atroce pro-consul s'est gorgé de rapines : il fut un des pourvoyeurs de la guillotine. Lorsqu'à Baïonne un détenu avait une jolie fille ou une jolie femme, le galant montagnard faisiait entendre qu'il y avait avec le ciel des accommodes.

mens. Si par malheur on refusait de livrer les faibles vierges à sa brutalité animale , l'arrêt de mort était prononcé. Maintenant il est administrateur de la loterie. Je crois que depuis quelque tems l'on a été chercher dans les latrines de la révolution pour composer les administrations de la république.

CHASLE , ex-conventionnel. — En mission dans le département du Nord , il fut le fléau des gens riches ; il incarcela tout ce qu'il trouva à son gré contre-révolutionnaire. Au 9 thermidor il vota en faveur de Robespierre et de Couthon , disant qu'il n'y avait que les aristocrates qui pouvaient attaquer l'incorruptibilité de Robespierre. Il fut arrêté avec Duhem et envoyé au château de Sedan , où le peuple voulait enfoncez les prisons pour le pendre.

CHARLES-DUVAL , ex-convention.

nel et ex-rédacteur du journal des tigres. Ce jacobin féroce fut un des plats-valets de la montagne, et admirateur de Robespierre. Il ne fut jamais que le prête-nom de son journal, afin que monsieur Antonelle puisse, avec courage, y exhaller tous les jours sa rage sanguinaire.

CHAUX, ex-membre de cet infâme comité révolutionnaire de Nantes. — Qu'on est heureux d'avoir volé, et qu'à l'aide de ses rapines l'on puisse devenir de scélérat le plus atroce, l'homme le plus vertueux. Merlin ! Rewbel ! remerciez vos coffres-forts Aussi Chaux, avec ses dignes collègues, furent-ils honorablement acquittés ; les jurés scrupuleux Saulnier, Tapino, Lebrun, etc. trouvèrent que c'était avec d'excellentes intentions que ce comité révolutionnaire exécutait les noyades, les mariages et autres inventions révolutionnaires. Si mes

lecteurs sont curieux de connaître tous les forfaits qui ont illustré ces scélérats, je les invite à consulter le procès de ce fameux comité qui se vend au Palais.

COUTURIER, ex-conventionnel et député aux anciens par le département de la Moselle. — Dans l'appel nominal sur Carrier, il s'exprima ainsi : « Je vote pour le décret d'accusation, non que je blâme les noyades, les fusillades, les batteaux à sous-papes, car tous les moyens sont légitimes pour se défaire des ennemis de la république ; mais comme Carrier a méconnu la représentation nationale dans la personne du représentant du peuple Thouard : je crois qu'il doit être traduit devant le tribunal révolutionnaire. » En mission à Versailles il suivit la théorie et la pratique des autres pro-consuls.

CLÉMENTCE, Pilade d'Oreste.

Marchand. — Les deux amis fraternisèrent le département de Seine et Oise , et y travaillèrent la marchandise avec ce zèle qui n'appartient qu'aux véritables frères et amis. Clémence était membre de ce comité d'épuration des jacobins , dont chaque acte d'épuration était autant d'arrêts de mort. Il fut arrêté après le 9 thermidor avec Marchand ; mais le canon de Vendémiaire rompit ses chaînes. Comme l'ancien directoire vomit sur les côtes d'Angleterre les galériens de Brest , il est étonnant qu'il n'ait pas fait partie de cette expédition , il aurait honorablement figuré parmi ces messieurs. Il a été en outre l'un des aboyeurs du Manége.

CRESPIN, éventailiste, ex-membre du comité révolutionnaire de la section des Gravilliers, et membre de la commune. Il demanda une fois à la société populaire de la section l'arres-

tation des gens riches et artistes, qui ne servaient qu'à tromper le peuple. Il était aussi un des sectateurs du bonheur commun.

CUBIÈRES (Dorat-), ex-chevalier. — Ce littérateur charmant eut la modestie de prendre le nom de Dorat, malgré que les cordes de sa lyre discordent tant soit peu, mais on espère qu'avec le tems il corrigera ce léger défaut. Pour son patriotisme, il est à toute épreuve. Il s'honore encore du nom de saint Marat. Il paraît que ce patriote a beaucoup de goût à changer ses noms; il ressemble à cela à ses anciens compagnons d'armes, chevaliers d'industrie. Parmi ses ouvrages littéraires, on distingue les odes à Carrier et l'éloge de Marat. Outre le style et le bon goût que l'on y remarque, on y trouve cette philosophie philanthropique qui ne se rencontre que chez les grands cœurs, sur-tout à l'endroit où

où le poëte fait l'éloge de l'admirable invention des bateaux à sous-papes. Il fut aussi de la commune conspiratrice.

D.

DAUBIGNY, (Vilain) ex-employé à la guerre sous Bouchotte , membre de la commune du 10 août. — Étant chargé, à cette époque, avec l'intéressant Sergent , Panis et autres, de garder les effets précieux qui étaient au chateau des Tuilleries ; pour ôter de la vue du peuple ces objets pernecieux qui ne servaient qu'à exciter en lui la cupidité et le desir des richesses, il les prit en dépôt chez lui. On espère, pour faire taire toutes les calomnies, dirigées contre ce citoyen probe, qu'il les portera au trésor public à la paix générale. Quoi ! la vertu serait-elle donc toujours en but aux fausses dénonciations ? N'a-t-on pas voulu soutenir que Daubigny n'avait jamais rendu aucun compte des chandeliers,

des calices et autres effets d'église dont il s'était emparé ? Peut-on se méprendre aussi grossièrement ? Incrédules ! ne savez-vous donc pas que Daubigny est jacobin , et qui dit jacobin , dit *honnête homme* ? Courage , brave Daubigny , poursuivez votre carrière et vous irez grossir les illustres frères qui tournent le puits de Bicêtre. Vilain fut l'ami de Gênois , qui a été supplicié pour avoir volé avec effraction chez l'envoyé du dey d'Alger.

DAVID , peintre , ex-membre de la convention et du comité de sûreté-générale , où siégeaient Amar , Vadier , Voulant. — Il est connu par le courage qu'il a montré au 9 thermidor à la société des Jacobins , où il voulait , comme Socrate , boire la ciguë avec l'incorruptible Roberspierre. Lorsque la malheureuse famille de l'ex-fermier-général Kaoly , fut condamné à mort ; madame Kaoly demanda un

sursis à la convention ; David proposa de passer à l'ordre du jour, en s'écriant que l'arbre de la liberté ne pouvait prospérer s'il n'était arrosé du sang des aristocrates. Il fut le tyran des arts et des artistes, car il fit arrêter le respectable Mauduit, l'un des meilleurs mathématiciens de notre siècle, les peintres Suvée et Robert, etc. Il doit faire passer à la postérité les armes des frères, c'est-à-dire un tableau représentant la sainte-guillotine et ses salutaires effets. Pour les têtes de bourreau il pourrait servir lui-même de model, avec ses dignes élèves Hennequin, Topino-Lebrun et Gautherau : maintenant il est membre de l'institut. *O tempora ! ó mores !*

DAVID, ex-juge-de-paix-septembri-
seur. — Comme la vertu et la philan-
tropie, sont la base d'un gouvernement
républicain, cet assassin a été nommé,
par les frères, membre du comité de

destruction (d'instruction) publique
de la société du Manége.

DEFRESNE , professeur de dessin,
ex-membre du comité révolution-
naire de la section de l'Observatoire.
— Ce surnois jacobin est connu par
son attachement au régime de sang ;
il signait , comme ses dignes collègues ,
les arrêtés de proscription ; mais avec
un sourire amer qui caractérise son
ame de boue.

DUFRAISE , ex-général de l'armée
révolutionnaire. — A Lille il s'amou-
racha de madame Guillotine , et fit
grayer sur son cachet le portrait de
ce charmant objet , pour avoir tou-
jours ses traits chéris devant les yeux.
Lorsqu'il fut emprisonné après le 9
thermidor , son courage ne l'aban-
donna pas , et pour se venger de son
oppression , il chanta , pendant toute
la journée , des hymnes à son dieu
Marat. Ce républicain , ci-devant

perruquier a actuellement chevaux , voitures , maisons de campagne : il a crié aussi *aux voleurs*. Il paraît que messieurs les voleurs ont pris depuis quelque tems l'habitude de crier aux voleurs, afin de détourner de sur eux l'attention publique.

DEMAILLOT , journaliste. — Il travaille, avec Marat-Lebois, au journal de l'Ami du peuple. Il prétend, comme Marat, que l'on ne peut sauver la république qu'en coupant des têtes. Depuis que son Congrès des rois a été si impitoyablement sifflé aux italiens, un amertume chagrin le consume. On dit que pour relever sa réputation littéraire, il doit nous donner bientôt les 2 et 3 septembre, tragédie en cinq actes. Je crois qu'il réussira à cette dernière production, connaissant parfaitement les évènements sur quoi sera basé son ouvrage.

DESTREM. — Républicain ferme

dans ses opinions politiques , qui , en 92 , écrivit contre les jacobins et les républicains , et , en 99 , devint leur plus chaud défenseur. Désintéressé , car étant , en 93 , chargé à Toulouse de faire exécuter la loi *salutaire* du *maximum* , par d'honnêtes épargnes , il amassa la somme modique de deux millions , tandis que tout autre ne se serait pas contenté d'un si faible gain. Ce qu'il y a de plus plaisant , c'est que cet honnête homme est un de ceux qui a le plus crié aux voleurs ; aussi les chevaux du Manége l'ont nommé leur premier palfrenier (régulateur).

DROUET (fils) , maître de poste de Sainte-Ménéhould. — Cet ex-conventionnel est connu pour avoir arrêté Louis XVI à Varenne. Il proposa aux jacobins la loi agraire ; heureusement pour la France il fit pénitence pendant le tems de la terreur dans les prisons de l'Autriche. Sans approuver les pro-

cédés arbitraires de l'empereur envers les commissaires, je rends grace au génie tutélaire qui a fait tomber le sort, plutôt sur Drouet que sur tout autre ; car, de son propre aveu, il aurait marché sur les traces de Robespierre et de Marat ; par-là nous eûmes un bourreau de moins, et nous ne gémissons pas sur quelques victimes que ce postillon n'aurait pas manqué d'immoler à sa rage révolutionnaire. Dans une des séances de la convention, où cette assemblée ressemblait plus à un corps-de-garde qu'à une représentation nationale, le boîteux Drouet s'écria, avec sa voix rauque. « On nous traite de brigands. Hé bien ! soyons brigands. » Il n'a pas manqué à sa parole ; car aussi-tôt son retour en France, il tâcha de réparer le tems perdu, il se mit, avec Babœuf, à la tête d'une faction, pour donner au peuple français le bonheur commun, c'est-à-dire la loi agraire.

DROUET , graveur , ex-membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire. — Chaud partisan de la sainte guillotine , et aimant beaucoup l'apposition et la *levée* des scellés : il a su s'approprier quelques tableaux de prix en remplissant ses honorables fonctions , Il était si dévoué au service militaire , que , voulant partager les dangers de nos braves soldats , il s'enrôla plusieurs fois pour *voler* aux frontières ; mais n'étant nommés à aucun grade , il préféra le métier de brise - scellés. Il est maintenant surveillant.

DUBUISSON , député et ex-membre d'un comité révolutionnaire. Si Babœuf vivait il serait satisfait de voir qu'on suit dans les élections son système , en envoyant au corps législatif des brises-scellés.

DUMOUTIER (Moustache) , Mauvais taillandier , ayant passé

presque toute sa vie à vendre de la sallade dans les guinguettes de Paris , électeur de 92 , ex-membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire , et aide-de-camp à pied de l'infâme Henriot. — Cet homme qui ne savait ni lire ni écrire était un des gardes-du-corps de Robespierre : il se signala à Bicêtre lors de la septembricide , il était expert , comme taillandier , dans l'art de briser les scellés et les armoires des personnes qui avaient le malheur d'être cités à ce comité de sang. Il fut envoyé à Lyvry , pour y mettre l'esprit public à la hauteur ; les habitans de ce vlllage se souviendront long-tems de quelle manière il s'y prit : une compagnie de canonniers avec une pièce accompagnait ce magistrat : Rien ne fut oublié , pas même l'argenterie des gens riches et de l'église , pour sans-culotiser ces malheureux agriculteurs ; le vol , le viol , et les

vexations de toutes espèces furent
 mises en œuvre par cescélérat, accom-
 pagnés de plusieurs autres de la même
 bande. Il existe un procès-verbal des
 excès commis par ce monstre dans
 cette commune. Un trait plaisant
 donnera une idée de l'esprit de Du-
 moutier - Moustache : au tems où les
 Brutus avaient la manie de faire chan-
 ger de nom aux sections, pour leur
 en donner de plus conformes à l'idiôme
 de ces cannibales, il vint une dépu-
 tation de la section du *Luxembourg*,
 annoncer à sa sœur de l'*Observatoire*,
 qu'elle venait de changer son nom en
 celui de *Mucius-Scævola* : Dumoutier
 s'indigna de ce que l'on avait osé
 prendre le nom de *Monsieur Scævola*,
 et voulait que l'on guillotinât la sec-
 tion entière.

DUPLAY, menuisier et propriétaire
 de la maison où logeait Robespierre,
 beau-père de Lebas. — La fille Renaud

demande à parler à Robespierre; Duplay profite de cette occasion pour faire sa cour à Catilinat; il traîna cette malheureuse fille à la Conciergerie, comme conspiratrice de la vie de ce tyran. Duplay s'est enrichi par l'imprimerie de Nicolas, où s'imprimait tous les jugemens du tribunal révolutionnaire. Le produit de ce commerce canabalique était partagé entre lui, Lajowsky et Deschamps: septembre l'a vu marcher à la tête des assassins.

DUTERTRE, adjudant-général et employé à l'armée révolutionnaire. — Il a été condamné pour vol; mais comme le triumvir fructidorien, pour faire sa belle expédition, eut besoin de tout ce qu'il y avait de plus tarré en France, il le fit sortir des galères de Brest pour être un des chefs et plats valets qui ont préparé cette honteuse tyrannie, qui fut renversée au 30 prairial. Dutertre cria à l'oppression, à la tyrannie au 30 prairial.

DUVIQUET, député des cinq-cents, ex-propriétaire de l'Ami des loix. Il fut secrétaire générale de la commission temporaire de Lyon, commission dont les membres, pour le bien de l'humanité, ne devraient plus souiller le sol de la France. Le journal de l'Ami des loix osa crier contre les terroristes, tandis que le propriétaire a fait couler par flots le sang innocent. Jadis sans bien, sans asyle, il n'existait que par la charité des hommes sensibles; maintenant il est un des plus riches particuliers de la république. Merlin-potence lui acheta sa plume ordurière pour que ses actes tyranniques y soient loués. Au 30 prairial il eut la prudence de vendre sa propriété; au moins maintenant l'Ami des loix a-t-il le droit de s'élever avec toute la France contre les anarchistes. Il fit inscrire beaucoup de véritables patriotes sur la liste des émigrés, et spolia ensuite leurs biens.

DEDOUEY, tailleur ex-membre du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle, connu par ses dénonciations et son attachement à Hébert.

E

ECHASSERIAUX l'aîné, ex-conventionnel, membre du comité de salut public, actuellement député aux cinq-cents. — Dans l'affaire des colonies il parla en faveur de l'antropophage Santonax. Il prit pour devise cette célèbre maxime de Robespierre : *Périssent plutôt les colonies que les principes.* Aussi une partie de ses vœux a été exaucés et les colonies ont périés; restent les principes... Echasseriaux est encore un de ceux qui, pour le bonheur du peuple, profitent de nos revers pour proposer de nouveaux impôts et des mesures de *sûretés générales.*

ESCUDIER ex-conventionnel, en mission dans le Midi. — Ce monta-

gnard féroce fut un des protecteurs et chef de la commission d'Orange. Sa correspondance avec Robespierre et les comités de gouvernement, prouve assez sa férocité et son amour pour le sang humain. Après le 9 thermidor, il défendit avec audace tous les membres du comité de salut public; les frères menacent de nous l'envoyer à Paris comme député. Il est digne de siéger à côté de messieurs Jourdan, Briot, Guarreau, Villetard et autres.

EXPERT, ex-conventionnel et montagnard.—Ces titres suffisent pour instruire mes lecteurs des principes d'Expert. Lorsqu'on réfléchit sur les crimes énormes commis par cette convention, l'on s'étonne qu'elle eût l'audace de faire porter cette loi du 15 fructidor (1). Consultez les pages san-

(1) Loi qui fit couler le sang des parisiens au 13 vendémiaire.

glantes de notre révolution , vous y verrez que tous les scélérats qui ont couvert la France d'échafauds et de bastilles , spolié la fortune publique , allumé la guèrrre civile , sont sortis de cet antre de *Cacus*.

F

FABRÉ l'aîné, de Marseille. — Il a été choisis pour député par la fraction de l'assemblée électorale qui a nommé Antonelle. Il est digne , par ses forfaits révolutionnaires , de siéger à côté de ce tigre. On demande au citoyen Fabré s'il est parent d'un nommé Fabré de Marseille qui a si bien travaillé la marchandise à Avignon , sous les ordres du célèbre Jourdan coupe-tête.

FABRICIUS, ex-greffier du tribunal du 22 prairial. — Ses *vertus-civiques* le firent juger digne , par Fouquier , de signer les arrêts de mort de cette boucherie humaine qui couvrit la France de deuil et de larmes ; bou-

cherie dont les sectateurs de Babœuf espèrent encore nous régaler. Il s'est gorgé de rapines. Des détenus qui cherchaient à sauver leurs têtes, lui donnaient tout ce qu'il exigeait; mais cet honnête homme recevait l'argent, et quelques jours après, pour que l'on ne connût point ces négociations, il faisait immoler ces mêmes victimes à sa lâcheté. On convaincquit ce patriote, en l'an 6, à l'assemblée primaire de Choisi d'avoir voté pour Condé, d'Artois et le prétendant.

FÉLIX LEPELTIER, frère du célèbre avocat-général Lepeltier de S.-Fargeau, assassiné par Pâris en 92. Au 14 juillet, ce babouviste entra aux Tuileries avec Lambesc, dont il était l'aide-de-camp, et ils massacrèrent ensemble, sans pitié, au nom du trône et de l'autel, tous ceux qui s'opposèrent à leur passage. Maintenant c'est le patriote le plus pur, le républicain

républicain le plus énergique, le sans-culote le plus désintéressé ; il est si difficile en patriotisme, que tout ce qui n'a pas certificat d'assassin, de septembreur, de brise-scellé, de mitrailleur, de dénonciateur, de voleur, est royaliste à ses yeux. Il a été désigné par Babœuf pour conventionnel. Il fut grand aboyeur de la société du Manège, et rédacteur du journal des Tigres.

FEVÉE (de la Meurthe). — A Nanci il fit périr tout ce qu'il crut royaliste et contre-révolutionnaire. Merlin-suspect le fit nommer juge civil : il présida le tribunal correctionnel qui renvoya au criminel les jeunes gens royalistes qui ont eu l'*audace* de crier vive la république, à bas les jacobins. Il est bien atroce et contre tous les principes de législation d'avoir choisi pour juges des parties plaignantes, puisque ce frère et ami était

membre du Manège. Interrogez sur son compte les représentans Boulai de la Meurthe, et Faure de la Haute-Loire.

FROM, ex-général de l'armée révolutionnaire, il fut traduit devant une commission militaire, comme chef des travailleurs de marchandises à l'affaire de Grenelle, mais il fut acquitté et renvoyé à Vendôme pour être jugé avec Babœuf; depuis ce tems il se fit nommer député par les crédules belges qui sont encore *neufs* en révolution. En 93, par-tout où il passa avec son infâme armée il laissa des traces de ses brigandages.

FUQUET, ex-président du comité révolutionnaire de la Cité, désigné directeur par Babœuf.—Ce brisé-scellé fut un des terroristes les plus cruels de sa section. La vaste prison du Luxembourg ne fut pas assez grande pour contenir toutes ses victimes. Le

tribunal révolutionnaire fut approvisionné par ce monstre. Dans un discours qu'il a tenu dans sa section, il prétendit que tous les riches étaient les ennemis naturels du peuple, et que tout homme qui avait plus de 2000 francs de rente devait être regardé comme suspect. Depuis il fut un des régulateurs de la conspiration de Babœuf, par laquelle ce tribun du peuple devait partager les biens des riches entre les pauvres sans-culottes. La société du Manège l'a nommé aussi président de son comité de destruction publique.

FORESTIER, ex-conventionnel.
— A la célèbre séance du 4 prairial il encouragea les assassins de Ferrau et proposa la réincarcération des détenus sortis depuis le 9 thermidor : il fut traduit devant une commission militaire comme complice des conspirateurs de cette journée. Depuis il

est employé dans l'administration de la république d'après les principes régénérateurs de Lamarque.

FOURNIER (l'Américain), connu sous le nom de *Fournier-coupe-tête*. — Il a été prouvé que ce scélérat fut stipendié pour régulariser l'assassinat des prisonniers d'Orléans à Versailles. Il harangua le peuple et lui mit devant les yeux la nécessité de se débarrasser de ses ennemis. Fournier fit arriver tous les coupes-jarrets et les furies de guillotine pour cette expédition. Les vertueux Cossé-Brissac et Castellane furent les premières victimes de la férocité de ce scélérat. Il eut la barbarie de couper les doigts aux cadavres, et de les faire porter par toute la ville, comme trophée de la victoire qu'il venait de remporter sur les ennemis.

FRANSCATEL, ex-conventionnel. — En mission avec son digne collègue

Bo, il égala en férocity l'infâme Carrier; mais pour faire oublier ses espiègleries anarchiques il dénonça Carrier : il détourna par - là l'attention public; cette tactique est parfaitement suivis par les frères - voleurs Daubigny , Marchand , Clémence , Chrétiens et autres qui s'égosillent toute la journée en criant aux voleurs , pour que l'on ne pense pas à eux.

FRISSON, député aux cinq-cents par la Belgique, l'élection de se soi-disant représentant est trop neuve pour ne pas en faire part à nos lecteurs. — L'assemblée électorale des Deux-Nettes était composée de cinquante membres; les élections de la majorité ayant déplu à sept électeurs, dont faisait partie Frisson, ils opérèrent une scission, et Frisson fut élu représentant par quatre voix sur trois; le corps législatif valida avant le 18 fructidor l'élection de la major-

rité, et cassa celle de la minorité; mais aussi-tôt que la journée des dupes arriva, on prouva que les voix des sept frères et amis devaient être préférés à quarante-trois qui furent assez chouans pour ne pas nommer Frisson. A l'époque du 21 floréal ce Marat s'éleva beaucoup contre les scissions. Sous l'incorruptible Robespierre il fut si énergique qu'on l'appela le Marat de la Belgique.

F U S I L (comédien), et ex-membre de la commission temporaire à Lyon. — Il fit traîner à l'échaffaud son respectable camarade Gervais; à Paris, il entra au théâtre de la République, heureusement le 9 thermidor l'ôta de la vue du public, qui avait toujours devant les yeux celui dont la cruauté faisait répandre, dans cette fameuse ville de Lyon, des flots de sang.

G

GAILLOU (P.) raffineur et membre

du comité révolutionner de Nantes.
 — Il sabra un jour une jeune fille qui,
 prête à être englouti par les flots ,
 essayait de se sauver à la nage : Il
 signa un ordre de noyer, sans juge-
 ment, deux cents prêtres.

GAUTHIEREAU, élève de David. —
 Ayant traité les braves conscrits d'as-
 sassins, il éprouva que le peuple ne
 pensait pas comme lui, et manqua
 recevoir le prix de ses infâmes calom-
 nies. Quoi, brigands ! vous osez traîner
 dans la boue ceux même qui vous
 défendent. Vous vous appelez répu-
 blicains et jamais vous ne répandez
 votre sang pour la patrie, et vous ne
 faites couler que le sang des vrais
 français.

GAY-VERNON, ex-conventionnel
 et prêtre constitutionnel, nommé dé-
 puté par le département de la Haute-
 Vienne en l'an 6, et dont l'élection a
 été cassée par la loi du 22 floréal. En

vain Jourdan, Talot réclamèrent contre cette loi ; Gay - Vernon ne fut pas moins évincé. Cet événement a appris à Gay-Vernon combien il était dangereux d'accéder aux desirs des tyrans ; car au 18 fructidor, il fut un des plus chauds proscripteurs des victimes de cette journée ; et, quelque tems après, il fut atteint par une pareille mesure, sans oser même se défendre. C'est ainsi que Danton fut mené à la mort par le même tribunal qu'il institua ; Marat, assassiné après avoir prêché l'assassinat ; Osselin, condamné par la loi des émigrés, dont il était le rapporteur. C'est Gay-Vernon qui a proposé le premier de donner au directoire le droit de déporter les prêtres, et ensuite s'éleva contre la tyrannie ; cela ne doit pas paraître étonnant, car les frères n'agissent jamais que pour leur intérêt.

GÉNISSIEUX, ex-conventionnel et
député

député actuel. — Ce lâche mendataire du peuple , au 31 mai , n'osa défendre ses malheureux collègues , et se réunit à Robespierre : il n'eut pas même le courage de Lecointre de Versailles de s'opposer à la loi du 22 prairial ; mais aussi , en revanche , au 13 vendémiaire , il montra beaucoup de fermeté en faveur des brises-scellés , et fut un des bavards les plus insupportables. Il proposa et fit adopter les loix les plus atroces et les plus extravagantes. Nommé par son ami Merlin , au ministère de la justice , son ineptie força le directoire de le renvoyer. Par une ingratitude commune aux frères , Génissieux fut un des premiers qui s'éleva contre Merlin - potence. De pauvre avocat , il est devenu un riche propriétaire.

GIRAUD (abbé) , rédacteur en chef du journal des Tigres. — Ce saint père porta si loin le patriotisme qu'il ne

voulut jamais prêter le serment civique ordonné par les loix; aussi annonce-t-il tous les matins, avec une joie vraiment républicaine, l'arrestation des prêtres réfractaires.

GOMARD, lapidaire, section de la Cité, membre du comité révolutionnaire. — Ayant subtilisé le citoyen Francas, brocanteur, chez le traiteur de la Galère, sous prétexte d'échanger du numéraire contre des assignats; il le fit guillotiner avec quinze autres citoyens, pour la même cause; pour que l'on ne connût pas ses rapineries, il a été au Manège, afin d'y demander le rétablissement des comités révolutionnaires, pour pouvoir de nouveau travailler la marchandise.

GOULARD (*dit Lanoix*), demandant anciennement l'aumône dans les rues de Paris, où il se promenait, battant du tambourin, avec son père

jouant du hautbois ; puis, très-mauvais compositeur d'imprimerie , ne connaissant nullement le français , mais bavard impitoyable ; ex-membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire , ex-commissaire de police de cette même section. — Il fut cause de la mort du malheureux loueur de chaises de la paroisse Saint-Jacques-du-haut-Pas, sous les fenêtres duquel on trouva un morceau de papier où était écrit ces vers :

Nous ne reconnaissons, en détestant les lois,
Que l'amour des vertus et l'empire des rois.

Goulard prétendit qu'il ne pouvait y avoir qu'un noble ou un prêtre capable d'un pareil attentat à la sûreté de la république. Comme il n'y avait ni prêtre ni noble dans cette maison , nécessairement ce devait être le loueur de chaises , et il fut envoyé au tribunal révolutionnaire , et de-là à la guillotine. Dieu sait s'il le méritait ! à peine

savait-il écrire, quoique les vers fussent passablement écrits ; mais mons Goulard était expert. Étant sorti de prison après plus d'un an, les frères et amis parvinrent à le faire nommer commissaire de police ; il se distingua par ses vexations. Il prit une part très-active à la conspiration Babœuf ; car chez lui devait être un des étendards de la sainte insurrection. On trouva dans les papiers saisis chez Babœuf, une longue dénonciation, contre les personnes les plus probes de sa section. Il fut absous à la haute-cour de Vendôme,

GOURDAN, député de la Haute-Saône et ex-conventionnel. — Au 9 thermidor il vota pour Robespierre, mais n'eut pas, comme Lebas, le courage de défendre son maître. Ce lâche, deux ans après le 18 fructidor, trouva que cette journée n'avait pas assez proscrit de ses collègues, il demanda qu'on ajoutât le respectable

Bailly à la fatale liste. Gourdan s'étonnait au 18 fructidor de ce que le directoire s'était contenté de déporter, et il désirait que Pichegru et ses compagnons d'infortune, fussent sur-le-champ fusillés ; aussi jouit-il d'une grande influence parmi les frères, et les grandes mesures ne sont prises sans avoir consulté l'*ami Gourdan*.

GRAND-MAISON, député de Bordeaux. — Dans les colonies, il prêcha le bonheur commun et l'assassinat des blancs. Depuis qu'il est législateur, c'est-à-dire chaque fois que nous essayons quelque échec, il suit la tactique de la montagne, en faisant des motions d'ordre, afin de profiter de ses malheurs pour adopter les mesures chéries des frères, qui transformèrent la France en une forêt déserte, où l'on ne voyait que des loups qui dévoreraient et des brebis qui tendaient

lâchement leurs têtes à ces bêtes féroces. C'est lui qui parla avec acharnement en faveur de la loi sur les otages, loi qui augmentait nos ennemis sans effrayer les assassins ; car celui qui n'est ni noble ni parent d'émigrés, peut, sans crainte, assassiner, voler, n'étant pas poursuivi.

GUARREAU, député aux cinq-cents et ex-conventionnel. — Quoiqu'envoyé par la Gironde, il ne fut pas moins proscripteur des girondins. A l'époque qu'on rendit la fameuse loi du 3 brumaire, il demanda le rétablissement de celle sur le *maximum*, et la cassation des choix faits par les assemblées électorales ; ayant un organe assez fort, il se croit grand orateur, et harcèle sans cesse la tribune des cinq-cents de ses vociférations. Quant à ses principes, ce grand législateur croit qu'un gouvernement ne peut se passer ni de tribunaux révolutionnaires, ni

de septembriseurs, ni de pro-consuls ; et ceux qui prêchent la paix, l'obéissance aux loix et la haine à l'anarchie, sont des ennemis du peuple, et pour prouver qu'il est attaché à ces opinions fraternelles, il travaille avec zèle pour donner aux français le bonheur commun.. Il fut chassé par le brave Buonaparte de l'armée d'Italie comme voleur ; il demeure maintenant rue du *Grand-Hurleur*.

GUARNIER (de Saintes), ex-conventionnel. — Le Moniteur est plein de ses œuvres *pieuses* ; l'on y voit que Guarnier a eu l'honneur de proposer le premier beaucoup de ses grandes mesures qui ont fait *chérir* le régime de 93. Au 13 vendémiaire, assuré que son département lui avait ôté sa confiance, il fut un des mitrailleurs les plus chauds des parisiens, et par-là s'assura, comme tant d'autres, la magistrature suprême.

GUATTEAUX, c'est lui qui gravait les estampilles et médaillons des assignats. — Étant en l'an 2, en mission à Strasbourg, il écrivit à son *cher ami Daubigny* des lettres républicaines, qui sont trop *curieuses* pour ne pas en faire part à nos lecteurs. En voici un échantillon :

« Je te conjure de faire les derniers efforts pour que mes intérêts soient assurés; *trente mille liv. valent bien la peine qu'on s'en occupe, ce sont ceux de mon association de terrains nationaux avec les hommes que tu connais.* Il était tems que Saint-Just vînt auprès de cette malheureuse armée du Rhin, et à l'égoïsme, à la cupidité, à la perfidie des riches : (le pauvre homme ! il a oublié ses 30,000 liv. et son association de terrains nationaux.) il a tout *vivifié, ranimé, régénéré*, et pour achever cet ouvrage, il nous arrive de tous les coins une colonne d'*apôtres révolutionnaires*, de solides sans-cu-

lottes. SAINTE-GUILLOTINE EST DANS LA PLUS BRILLANTE ACTIVITÉ, ET LA BIENFAISANTE TERREUR *produit ici, d'une manière miraculeuse*, ce qu'on ne devrait espérer d'un siècle au moins, par la *raison et la philosophie*. Quel maître b..... que ce garçon-là ! *La collection de ses arrêtés sera, sans contredit, un des plus beaux monumens historiques de la révolution*. Nous nous soulerons sur la fin de cette semaine à Landeau, N.... N... M.... et B..... tous députés, indignes du caractère sacré dont ils sont revêtus, se sont conduits ici comme des imbécilles, de plats insoucians, des lâches..... (1). *Aussi-tôt que j'aurai des matériaux, JE LES DÉNONCERAI AUX JACOBINS.* »

On voit que Guatteaux a la *sainte-guillotine* en vénération ; aussi la

(1) Ces nigauds n'avaient fait guillotiner personne.

portait-il empreinte sur son cachet, sans doute pour se donner le doux plaisir de contempler à toute heure ce charmant bijou. Rousselin a trouvé *très-urgent* de donner une importante place à Guatteaux. Braves conscrits ! partez pour la gloire, vos subsistances sont assurées, Guatteaux en est *chargé*. Voilà les hommes dont les jacobins font présent à l'État !

N. B. L'imprimeur qui donnera au public la collection des arrêtés de Saint-Just, *qui plonge l'Alsace dans un bain de sang*, est invité à placer, en tête de cette collection, pour y tenir lieu de préface, l'extrait qu'on vient de lire, avec une vignette représentant le cachet de Guatteaux, et les départemens du Rhin vivifié, ranimé, régénéré. L'ouvrage ne pourra manquer d'avoir un grand succès.

GUFFROI fut un des membres les

plus forcenés de la convention. — Dans son journal intitulé le Rougiff, où il exhalait sa rage révolutionnaire, lorsque l'on répandit le sang des vingt-deux sur l'échafaud, il s'exprima ainsi : « Enfin le peuple triomphe, et les aristocrates courent porter, comme saint Denis, leurs têtes coupables à madame Guillotine. »

GUYOMARD, ex-conventionnel et membre actuel du conseil des anciens. Ce brissotin zélé montra un courage héroïque à défendre les pros crits du 31 mai, sur-tout Condorcet : au procès de Louis XVI il vota avec fermeté contre sa mort ; mais par une fatalité inconcevable, depuis le 13 Vendémiaire, il se réunit précisément avec ceux qu'il combattait jadis. On prétend qu'un amour malheureux a fait tourner la tête à ce *bel homme*, et depuis ce tems il ne sait ce qu'il dit. D'ailleurs sa femme, à l'aide d'un beau

commis, l'a rendu d'une misantropie inconcevable.

H

HASSENFRATZ, professeur de l'école polytechnique et électeur de 92. — Au 31 mai, il empêcha la section de Brutus de courir à la défense de la convention, et parcourut toutes les autres sections en les invitant de s'insurger contre les brissotins : il fut un des plus grands aboyeurs des jacobins, pendant quelque tems membre de la commune conspiratrice, et un de ceux qui firent monter sur l'échafaud l'intéressante madame Roland. Comment tant de crimes ou tant de folies peuvent-ils sympathiser avec le grand talent d'Hassenfratz ?

HENNEQUIN, peintre de l'école de David). — En 93, à Lyon, il fut un des pourvoyeurs de la commission temporaire, connue par ses assassinats. Il n'est pas étonnant

que les frères détestent tant les Lyonnais, et desirent avec tant d'ardeur l'anéantissement de cette belle ville, puisqu'il n'y existe pas un enfant qui ne puisse témoigner à la postérité leur brigandage.

HENTZ, ex-conventionnel. — Envoyé dans la Vendée, où il suivit les principes destructeurs de Carrier : ce montagnard féroce fut un des bas-valets de Robespierre, et dénonça Phelippeaux, qui desirait faire cesser le torrent de sang qui inondait le sol de la république.

HESSE, (Charles) frère du prince de Hesse régnant, cousin du roi de Prusse, et général de brigade. — A cause que ce babouviste est né dans une cour, il se croit le premier diplomate de l'Europe; et comme rédacteur du journal des Tigres, il insère journellement de froides dissertations qui ennuyent beaucoup les

abonnés de cette feuille. Le petit neveu de Frédéric s'étant apperçu qu'il voulait l'entourer de *Manéges*, le pria de prêcher sa doctrine ailleurs : aussi se venge-t-il de son cousin, en conseillant au directoire de porter fer et flamme à Berlin. Son frère l'a aussi invité fraternellement de le laisser en paix, et de ne pas l'empoisonner avec les drogues de Babœuf et compagnie. On dit qu'il est très-bien avec l'Empereur. (*Avis au Directoire.*)

HUGUES (Victor), envoyé par le gouvernement à la Guadeloupe, président du tribunal révolutionnaire de Brest. Les meilleurs marins furent sacrifiés par Victor, et notre disette d'officiers de la marine ne vient que par la persécution exercée contre ces braves, par les Hugues, les Laveaux, les Santonax, et autres entropophages missionnaires dans les colonies. A la Guadeloupe le pro-consul Hugues

opprima les meilleurs citoyens, et menaça de l'échafaud ceux qui n'auraient pas obéi à ses ordres tyranniques. Il vient d'être renommé commissaire dans les colonies : cette nomination va jeter l'effroi et la consternation dans l'ame de tous les colons, à l'aspect de leur bourreau.

I

INGRAND, ex-conventionnel. En mission dans le département de la Vienne, avec son digne collègue Picorry, il trempa sa main dans le sang des malheureux habitans de ce département. Thibaudot traça en lignes de feu les crimes de ces deux pro-consuls, dans une brochure qu'il publia après le 9 thermidor. A cette époque, Ingrand pleura la mort de Robespierre. Dans le procès de Carrier, il dit : « Je vote avec douleur contre un de mes collègues dont je connais les bonnes intentions ; mais comme il méconnut

la convention dans la personne d'un de ses membres, je me vois forcé, malgré l'amitié qui me lie avec le vertueux Carrier, de voter contre lui l'accusation. »

J

JEANNET, envoyé du gouvernement à Cayenne. — Cet enfant gâté de Danton, s'est illustré en septembre, et rapina impitoyablement les malheureux colons. Merlin choisit Cayenne pour l'exil des *fructidorisés*, connaissant la férocité de Jeannet. Ce dernier n'a pas trompé l'attente du triumvir, et une grande partie des déportés périt par la barbarie exercée par ce pro-consul contre eux. Est-ce pour récompenser ses crimes que Jeannet vient d'être nommé consul ?

JOLLY (J. B.), fondateur en cuivre et ex-membre du comité révolutionnaire de Nantes. — Dans une noyade, des malheureux tendaient les bras
hors

hors des bateaux , pour inspirer la pitié des ames sensibles ; mais l'implacable Jolly donne ordre aux soldats-marats de sabrer les mains et les bras des audacieux noyés qui oseraient se plaindre. Des femmes enceintes, des vieillards infirmes, des militaires blessés, des enfans à la mamelle, furent tous égorgés, sans pitié, par Jolly et le comité dont il faisait partie, pour venger, disait-on, non la république, mais le sang de S. Marat.

JORRY, adjudant général. Taeyllrand-Périgord lui fit délivrer une ordonnance de cent louis, pour une expédition secrète: Jorry ne rendit jamais aucun compte sur l'emploi de ces fonds. Le ministre alors le fit arrêter; mais Jorry eut l'adresse de faire déposer, pendant sa détention, les cent louis au trésor public. Fier de son innocence, le jacobin attaqua le ministre au tribunal correctionnel pour répa-

tion de calomnie (1), et Périgord fut condamné. Depuis ce tems, l'adjudant général a perdu la tête de joie ; il lit par-tout Paris, et aux échos de la forêt de Bondy, le jugement par lequel il fit condamner un ministre. Sous le règne des frères, il se distingua par sa conduite fraternelle dans les départemens des Ardennes et d'Eure-et-Loire.

JOURDAN-ÉCREVISSE, roi de piques.
— Comme dans ses mains toutes les baïonnettes et épées se changent en armes de bois, il demanda qu'on redonnât aux soldats républicains l'arme favorite des sans-culottes (*les piques.*) C'est le général qui possède au plus haut degré l'art de.... fuir. On invite sa majesté de se servir, contre les ennemis, non-seulement des piques, mais encore des épingles ; car personne plus que lui connaît par expérience la qualité de

(1) Comme si on pouvait calomnier Jorry.

cette arme *meurtrière*, en étant jadis *marchand*.

Jourdan proposa, à la fameuse séance du 27 fructidor, de déclarer la patrie en danger; apparemment que la peur ne l'a pas quitté depuis sa *belle retraite du Danube*.

JULIEN de la Drôme, fils de l'ex-conventionnel de ce nom. — Sa correspondance avec Robespierre, qu'on a trouvée dans les papiers du roi de la terreur, fait frissonner d'effroi et d'indignation l'ame la plus dure. « Que vous êtes heureux, vous autres habitans de Paris, dit-il un jour à un frère qui venait de Paris à Bordeaux, vous jouissez tous les jours du spectacle de la guillotine, tandis qu'ici nous ne voyons que quelques exécutions partielles, qui ne sont pas capables d'effrayer les aristocrates ! » Il appelait la guillotine le purgatif des royalistes. A Bordeaux, (où il était envoyé par le comité de

salut public), ils surpassa en féroacité les pro-consuls de toute la France, et Ysabeau et Tallien, quoique révolutionnaires, furent dénoncés par ce scélérat, comme modérés et ennemis de la guillotine. Il se plaint actuellement de ce que l'on assassine les républicains, comme s'il n'était pas l'un de leurs plus chauds assassins. Interrogez la députation de la Gironde et le rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre. Ses principes sanguinaires et ses talens destructeurs, furent à une telle hauteur, que Catilina le nomma chef de l'instruction publique, malgré qu'il ne fût âgé que de vingt-un ans.

JULIEN DE (Toulouse), ex-conventionnel. — Convaincu d'un faux et décrété d'accusation par la convention pour ce *manège* ; mais le patriotisme de Julien lui tint lieu de *probité*, et non-seulement on glissa sur

cette *petite étourderie de jeunesse*, mais encore on l'honora de la magistrature, car il vient d'être nommé président de l'onzième municipalité, et en outre membre du comité de destruction au Manège, où il déclama avec chaleur contre les voleurs, les faussaires et autres scélérats.

L

LACHEVARDIÈRE, membre actuel du département de la Seine régénéré. — En 92, après le 10 août, n'étant que simple commis au département, il fit destituer tous les employés en les dénonçant comme royalistes et partisans du tyran, plusieurs, même périrent d'après ses calomnies. Dans l'affaire de Boissel, que le tribunal criminel vient de juger, pour que ce chouan ne puisse échapper à la ruade des chevaux du Manège, M. Lachevardière fit composer les juris de tout ce qu'il y avait de plus tarré dans cette commune. J'espère que le tribunal

de cassation , moins furieux que ces messieurs , rendra la liberté à celui qui , pour tout crime , a déclaré que frère Antonelle n'était pas le plus honnête homme de la France. Il signala son entrée au département par le renvoi de l'imprimeur Ballard , dont la probité ne fut contesté , par aucun parti , depuis la révolution.

LACROIX (Charles de), ex-conventionnel , ex-ministre des affaires étrangères. — En mission après le 9 thermidor dans les départemens de la Meuse, des Ardennes , par circonstance , il remplit les vœux des français en comprimant les buveurs de sang. Mais depuis il prouva son ineptie dans le ministère ; et comme il aimait beaucoup à révolutionner toute l'Europe , même la Chine , le directoire fut obligé de le remplacer par un homme plus instruits , et le choix tomba sur Périgord. Depuis ce tems , sa colère révolutionnaire ne peut

plus s'éteindre ; tout est vendu, livré, trahi par le directoire et les ministres, lui seul est capable de régir l'état ; aussi le journal des Tigres ne désespère-t-il pas pour sauver la république, faire nommer Lacroix directeur, après avoir chassé *l'imbécille et royaliste Syès*.

LACOMBE, tailleur, ex-membre du comité révolutionnaire de la section des Tuileries, où il se distingua par ses espiègleries révolutionnaires. Au 13 vendémiaire, il fut chargé, par le comité de sûreté-générale, de distribuer le vin aux frères, pour les encourager à l'assassinat des parisiens. Dans une petite tournée qu'il fit dans le Midi, il dénonça, guillotina, etc. Il a été un des membres de la conspiration Babœuf.

LACOSTE et BEAUDOT, tous deux ex-conventionnels, en mission dans le département de la Meurthe. Une jeune fille veut demander un jour à ces

deux pro-consuls la liberté de son père ; les représentans se mirent dans une telle fureur , qu'ils brisèrent patriotiquement les meubles et les glaces , et menacèrent cette jeune créature de l'envoyer à la mort , si elle réitérait sa demande *indiscrete*.

LAMARQUE , ex-conventionnel et député actuel , arrêté par l'Autriche et échangé pour la fille de Louis XVI. — Cet homme jouit d'une grande réputation parmi les frères ; enfin c'est l'égide des jacobins. Comme Quinette fut son compagnon de malheur , Lamarque a un tel ascendant sur le ministre de l'Intérieur , que Quinette est le mannequin que Lamarque fait mouvoir à son gré. Comme ami et défenseur des robespierristes , il les récompense de leurs longues souffrances , en leur confiant toutes les places du ministère. Au 18 fructidor , il fut un de ceux qui servirent si honteusement le
directoire

directoire en votant sans examen la déportation de cent représentans du peuple, tandis qu'au 22 floréal il cria à la tyrannie, à la violation de la constitution. Dans un discours, à la suite duquel il proposa le rappel de Barère et Billaud, il prouva que les crimes qui furent commis avant le 9 thermidor, ne furent l'effet que du délire de la liberté. Il paraît que ce frère, n'ayant pu jouir de la tragédie de 93, desire qu'on en donne une seconde représentation, pour son bon plaisir, et y jouer le principal rôle.

LAPIERRE, garçon menuisier et ex-membre du comité révolutionnaire de la Butte-des-Moulins. — Ce magistrat révolutionnaire, ne sachant ni lire ni écrire, fit dresser les procès-verbaux d'arrestation chez lui, après avoir envoyé en prison ceux sur qui tombait sa colère jacobinique. Il fut convaincu,

après le 9 thermidor, d'avoir brisé des scellés; depuis ce tems il a quitté le rabat et s'est lancé dans les grandes affaires: maintenant il est employé à l'administration du département.

LASSAI, député aux anciens et membre du Manége. — Ce jacobin, le plus forcené du conseil des anciens, est grand partisan de la constitution de 93 et des mesures révolutionnaires.

LATAPIE. — Bordeaux pleure journellement des citoyens vertueux que ce *patriote* énergique a envoyé chez Pluton. Dans la société populaire de Bordeaux, il proposa de faire crier à tous les nouveaux entrés: VIVE LA MORT! quelle extravagance! Jusqu'où le délire, la folie, la férocité seront-ils portés chez les ignorans jacobins? Et voilà pourtant ceux qui se croient seuls capables de régir la France; ceux sans qui l'État ne peut résister aux ennemis. Je plains sincèrement la république dont l'existence dépend de

pareils êtres. Au Manège et à la rue du Bacq , il se distingua par son *éloquence*, et sur-tout par ses *poumons*.

LAVALETTE, ex-adjutant général de l'armée révolutionnaire. — Ce frère eut la sottise et l'indiscrétion de réciter sa leçon trop tôt, et, pour cette faute, il fut arrêté et conduit au comité des inspecteurs des anciens, où l'on trouva sur lui un poignard et la constitution de 93; mais comme il fallait faire tourner contre les royalistes cette petite espièglerie anarchique, on prouva que les membres du conseil des anciens ne savaient pas lire, et qu'il y avait, au lieu de 93, constitution de 91; Lavalette, quelques jours après, se disculpa pleinement dans un placard qu'il fit afficher dans tout Paris, où il mit devant les yeux des frères, ses exploits révolutionnaires, dans le Midi et dans la Vendée; enfin, par-tout où il y avait

à tuer. Depuis ce tems, les frères ont pardonné cette petite étourderie en faveur de ses intentions, en lui recommandant d'être plus circonspect à l'avenir, et de ne frapper que lorsqu'il serait tems.

LAVEAUX, ennobli en 88, général en chef des troupes françaises à Saint-Domingue, et nommé député, par les *rouges-noires*, aux anciens.—Ce bonhomme croit que l'on ne peut sauver la république qu'en faisant égorguer les trois-quarts et demi des français, pour conserver le reste. Il mit cette grande conception à exécution dans les colonies. Parmi les traits d'humanité qui ornent la vie de cet illustre général, on en remarque un, qui servira de préservatif au gouvernement, qui n'enverra plus dans les colonies des bêtes féroces, mais des hommes. Voici le fait attesté par plusieurs colons : « Des créoles apprennent l'arrivée d'un nouveau commissaire pour rétablir dans l'île la justice, la paix et le bonheur ;

elles ne purent contenir leur joie ,
 volent au-devant de lui , jettent des
 fleurs sous ses pas , l'ombragent de
 lauriers. Quoique cet hommage soit
 faible en lui-même , il devient précieux
 lorsqu'il est le prix de la vertu. Lavaux
 ne peut retenir sa rage , la jalousie
 s'empare de son ame , et , sourd
 aux cris de la nature outragée , il fond ,
 à la tête de quelques brigands subal-
 ternes , sur ces malheureux , qui es-
 péraient que le nouvel envoyé ferait
 cesser leurs peines. La mort étend à
 ses pieds une foule de faibles créatures.
 La fuite et la nuit seules mirent un
 terme à ses cruautés : *Dans quelles*
griffes de vautours sommes-nous donc
tombés ! Lavaux dit ingénument , à
 la tribune des anciens , « que tous les
 représentans du conseil devaient s'em-
 presser de se réunir à l'*Égoût-du-bac*. »

LEBOIS , journaliste. — Il eut le
royalisme de croire qu'il y avait , dans
 le Manège , des orléanistes : il fut

renvoyé de la bande, d'après la proposition de Félix-Lambesc-Lepeltier, sur qui Lebois porta principalement sa dénonciation. Frères, revenez de votre égarement, comme vous il fit guillotiner, emprisonner ; comme vous il prêcha la mort contre les aristocrates ; un moment d'humeur ne doit pas mériter un jugement aussi *sévère* ; n'oubliez pas que Lebois a le courage de continuer le journal intéressant du père Duchêne, de l'Ami du peuple, qui vous a tant servi à dépeupler la France en 93. Il fut l'auteur d'un libelle intitulé : *Les bassesses de l'armée bleue*, dans lequel il traîna dans la boue la garde nationale. Les maisons de protistution des rues de la Huchette, de la Parcheminerie et Bouttebrie connaissent bien particulièrement ce *débauché crapuleux*.

LEBORGNE, député de Saint-Domingue. — Étant, avant la révolution,

dans les colonies chez une dame à qui il n'était pas indifférent, il s'empara d'un diamant que sa dulcinée avait laissé égarer sur sa toilette ; par la suite il entra chez le général Rochambeau, où il renouvela une seconde expédition ; alors le général le mit à la porte, en priant ce sans-culotte de se faire pendre ailleurs. D'après le système adopté par les frères voleurs, il s'éleva au Manége contre Rapinat, qui fut plus adroit que lui, et qui, au lieu d'un chétif diamant, s'empara de tout ce qu'il trouva de précieux chez les malheureux suisses.

LECLERC (des Voges). — Émule et rival de Voltaire ; royaliste , républicain, modéré, jacobin, tout ce que l'on veut. En mission dans la Belgique, il rapina les malheureux belges, et, au 30 prairial, cria au voleur contre Rapinat. Voulant faire connaître son éloquence, il acheta sur les

quais un discours imprimé (1), et le lut au Manège, en changeant seulement le chiffre de la constitution de 91 en celui de la constitution de l'an 3. Les rosses du Manège, émerveillées du savoir de maître Leclerc, hennirent unanimement en faveur de l'impression. Je crois que mes lecteurs ne seront pas fâchés de connaître un fait qui se passa pendant que ce Cicéron était à la tribune : le comité de destruction publique n'avait pas averti la société que deux chiens (patriotes opprimés) avaient été reçus le matin parmi les membres de l'assemblée. Ces deux frères et amis, ennuyés de la voix rauque et sourde de Rapinat-Leclerc, aboyèrent contre l'orateur. Quoi ! s'écria un membre (dont le nom nous est échappé), les aristocrates ne pouvant nous vaincre, envoient ici des faux-

(1) Discours qui fut prononcé en 92 aux jacobins.

frères pour nous diviser ; je demande l'arrestation de ces deux royalistes. L'assemblée entière se lève, entoure les deux malheureux , qui sont aussi-tôt conduits au comité de destruction , et là on prouva que c'étaient deux royalistes et compagnons de Jésus.

LECOINTRE de Versailles, ex-conventionnel. — Cet arlequin de la révolution eut à la convention un habit de toutes pièces ; tantôt il s'éleva avec courage contre la loi du 22 prairial ; tantôt il dénonça les anciens membres du comité de salut public ; tantôt il défendit Camille ; après il s'opposa à la rentrée des brissotins ; il retira son accusation contre Barère et autres ; et, au 12 germinal , il défendit ceux-là même dont il était le premier dénonciateur. Depuis qu'il n'est plus député, il barbouille tous les ans , à l'époque des élections, les murs de la république, pour que l'on pense à lui ; mais

heureusement pour la France aucun parti n'est assez imprudent pour mettre ses intérêts dans les mains d'un tel fou.

LEFEBVRE, menuisier, membre de la commune du 10 août, électeur de 90 et de 92, et du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire. — Cet homme, d'un caractère méchant, est presque toujours ivre ; il fut choisi, avec son digne amis Pâris pour trouver une prison à Louis et à sa famille : il était d'avis qu'on les enfermât dans une des carrières abandonnées de l'Observatoire ou du *Val-de-Grace*. Pour donner une idée de la noirceur de son ame, c'est qu'il disait que les journées des 2 et 3 septembre avaient sauvé la France, et que si elles n'étaient pas faites, il faudrait les faire pour le bonheur commun.

LEFIOT, ex-conventionnel de la

Nièvre. — Dans le procès de Carrier ce sénateur avoua ingénument que l'on ne pouvait pas punir ce monstre d'avoir fait périr sans jugement des malheureux (qui étaient sous la protection des loix), que la loi le permettait : il fut l'effroi de son département. A la société des jacobins, il fut un de ceux qui, par leurs intrigues, ont perdu Camille-Desmoulins et Phelippeaux.

LEJEUNE , ex-conventionnel. — En mission dans le département de l'Aisne, il encombra les couvens et autres propriétés nationales de détenus, et les faisait passer ensuite sous le glaive des assassins. La guillotine eut tant de charmes pour lui qu'il se servait tous les jours, à sa table, d'une petite guillotine en bois d'acajou, pour couper les têtes de poulets. Quoi ! le représentant du peuple le plus policé de l'Europe ose ainsi se glorifier du sang qu'il répand journellement

pour assouvir ses passions, Je crois que l'on a choisi, pour former cette montagne atroce, tout ce que la France possédait de plus tarré et de plus criminel.

LEMBERTHÉ, imprimeur, désigné par Babœuf pour conventionnel. — C'est lui qui fit signer l'adresse au corps législatif contre Sieyès, qui a l'*aristocratie* de vouloir la *paix*, et le renvoi des tyrans des emplois publiques : il est imprimeur du journal le *Démocrate* ; journal qui, malgré l'influence de Vatar, fut adopté par les coursiers lestes et fringans du Manège. Lemberthé ne serait-il pas le parent de ce fameux Lemberthé, qui fut encore plus sanguinaire que Carrier. Tout ce que je puis attester, c'est que mon héros ne dégraderait nullement la famille de ce respectable brigand, ayant, comme lui, mitraillé, embastillé, en un mot rempli les œuvres

pieux ordonnés par le catéchisme révolutionnaire. Les habitans de Melun peuvent rendre compte de la conduite *civique* de ce scélérat déshonté.

LEQUINIO, ex-conventionnel. — En mission dans le département du Nord, il voulait que le bourreau mangeât toujours avec lui, pour être prêt à ses ordres sanguinaires. Selon ce sans-culotte, la place d'exécuteur de la guillotine était la place la plus honorable de la république et la plus amusante, parce que l'on pouvait sans cesse s'abreuver du sang humain. Au procès de Carrier, il avoua à la convention d'avoir ordonné de fusiller des vendéens sans jugement.

LESAGE-SÉNAULT, ex-conventionnel et membre actuel des cinq-cents. — Ce montagnard intrépide défendit toujours avec un courage héroïque et Robespierre, et Marat, et Carrier, et tous les bons patriotes qui, selon le

radoteur Lesage, ont tous sauvé la république, en punissant les ennemis de la patrie. Sans être orateur, Sénault a prouvé, depuis sa carrière législative, qu'il sait prononcer avec éloquence les mots difficiles : « *l'ordre du jour, aux voix le projet, ajournement, impression, à l'Abbaye, vive la république*, et autres mots nouveaux. Il fut membre du Manège, et y cria aux voleurs, par habitude, tandis qu'à l'époque du 13 vendémiaire, lorsqu'il s'agissait de remettre en liberté tous les brises-scellés de la France, il les défendit, en disant qu'on ne pouvait pas accuser les patriotes de vols, et que ces petites rétributions, qu'ils se sont adjugés sur les biens des aristocrates, devaient leur appartenir de bon droit, comme récompense des services qu'ils avaient rendus à leur patrie. *Autre tems, autres mœurs.*

LEVASSEUR, (de la Sarthe) ex-con-

ventionnel. — Au 31 mai, Lanjuinais n'osa parler, de crainte d'être assassiné par ce dénonciateur ; c'est Levasseur qui poursuivit avec plus d'acharnement les respectables proscrits du 31 mai : il dénonça aussi les 27 manufacturiers de Sedan, qui, par leur mort ont détruit les plus beaux ateliers de l'Europe. Grace soit rendue à Levasseur, Dubois-Crancé et Duviquet, nos manufactures sont désertes, et celles de nos ennemis florissantes,

LEYMERIE, (Jean) petit médecin en chef de l'hospice du Sud de Paris, et défenseur officieux, (*aussi mauvais à l'un comme à l'autre métier*). — Ce petit homme a la figure douce et les yeux très-vifs ; mais son cœur est celui d'un tigre ; son ame noire ne respire que sang et carnage. Il est connu par le procès des accusés de Grenelle, où ce petit défenseur, *qui prêche le res-*

pect aux loix, parla d'une manière peu respectueuse des autorités légitimes. *Directoire, police, commission militaire*, il n'épargne personne. La faculté de médecine de Paris, dans sa séance du 8 mars 1787, *après avoir examiné les papiers de J. Leymerie*, le rejetta de son sein, maintenant et pour toujours, comme un faussaire, et un homme dont la conduite n'était pas pure. La prison du Luxembourg fut le théâtre où il se signala, par ses conférences nocturne et diaboliques avec son digne ami Amar (1), et dont le résultat était l'envoi au tribunal révolutionnaire de beaucoup de détenus. Le comité de sûreté-générale, au mois de germinal an 5, l'envoya à Sainte-Pélagie, comme un homme dangereux, avec ordre de ne le laisser communiquer avec personne. Ce

(1) Les autres moutons des prisons, Manéni et Pepin-Desgrouettes, se défiaient de Leymerie qui était leur surveillant. *hardi*

hardi coquin fut rejeté d'un scrutin ; à la section du Théâtre-français , à la majorité absolue , pour sa conduite perturbatrice.

LIENDON , substitut de Fouquier-Thinville. Un jour un accusé voulait se défendre contre la déposition d'un témoin stipendié pour le perdre ; Liendon requit qu'on lui ôtât la parole , en disant que les contre-révolutionnaires faisaient perdre un tems considérable aux juges avec des chicanes de procureurs , et qu'on devait les expédier *rondement*. Il a amassé , par ses spoliations , une fortune considérable , et , pour terminer sa belle carrière , il a été nommé commissaire du directoire dans un canton du département de l'Eure. Les administrés doivent se trouver heureux d'être régis par un magistrat aussi *probe* que Liendon.

LION , mauvais comédien de société,

qui s'est avisé d'aller jouer , en l'an 3, Séide au théâtre de la République , rôle où il a échoué , malgré les frères en chapeaux cirés ; depuis cette époque , il est le Séide du comité Vatar : il a été en mission à Cherbourg , et comme il est fort laid , il y fut maltraité par les femmes ; ce qui lui fit dire à un de ses amis , dans le foyer du spectacle : « Tu vois bien cette femme qui n'a pas l'air de me reconnaître , elle me coûte pourtant un saint ciboire et deux calices.

LISIS , serrurier , ex-membre du comité révolutionnaire de la Cité a fait guillotiner un de ses ouvriers , pour avoir dit que sous l'ancien régime , on vivait plus heureusement , et que les nobles à cordons rouges ne faisaient pas couler tant de sang que les nobles à bonnets rouges. Cette victime fut menée à la guillotine avec d'Orléans-Egalité d'infâme mémoire ; d'Orléans , dont les

intrigues ont couvert la France d'échafauds et de bastilles. O vous ! qui criez sans cesse au royalisme , votre colère républicaine s'éteindrait bientôt si on nous donnait pour maître un descendant de ce lâche scélérat ; mais le peuple français, mitraillé, guillotiné, noyé, emprisonné, balotté depuis dix ans, ne trouvera désormais de salut que dans la constitution , et saura comprimer , avec une égale énergie, les jacobins à différens masques.

LOMBARD-LECHAUX, ex-conventionnel. — Ce député d'Orléans est un de ceux dont s'est servi Léopard-Bourdon pour faire périr les neuf pères de famille. En l'an 6, Lombard, à l'assemblée primaire de la section des Tuileries, se mit à la tête des factieux qui outragèrent les citoyens Rondenu et Camus. Au Manège, on a trouvé qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour remplir l'emploi d'es-

pion; aussi a-t-il été nommé à l'unanimité, par le comité de destruction, à cette place importante.

M

MABRU, ex-noble. — Chef des anarchistes du département du Puy-de-Dôme, renvoyé par la loi du 22 floréal, ami de Lafayette et même sa créature; mais aussi-tôt que le crédit du compagnon de Wasingthon tomba, Mabru devint son premier accusateur : L'ingratitude fut toujours la vertu qui distingua les frères.

MAIGNET, ex-conventionnel. — Si le nom d'Erostrate passa à la postérité pour avoir détruit le célèbre temple d'Éphèse, celui de Maignet ne sera pas moins immortel; et si Bédouin ne possédait pas les richesses éphémères du temple de Diane, elle avait un trésor bien plus précieux et plus rare..... des hommes. Par notre sublime législation, l'incendiaire de

Bédouin est tranquille et considéré par les hommes en place; tandis que Lacretelle, qui écrivit contre la tyrannie, fut, pendant vingt-trois mois, détenu dans les cachots. La postérité aura de la peine à croire, comment il pouvait se trouver à la convention des hommes assez audacieux pour avoir osé défendre un pareil monstre.

MALLARMÉ, ex-conventionnel, président au 31 mai. — Il fut un des pro-consuls envoyés dans les départemens de la Meuse et de la Moselle. Il n'est pas de crimes dont il ne se soit souillé. Parmi les traits innombrables de sa férocité, on peut citer le suivant : Six patriotes estimables de la commune de Verdun étaient traduits devant un tribunal révolutionnaire pour cause de fédéralisme, les jurés, tous scélérats qu'ils étaient, ne pouvaient se résoudre à faire périr sur

l'échafaud des hommes que l'ennemi avait retenus dans les cachots à son entrée à Verdun. Alors le tyran ayant soif du sang humain, déclara, dans une proclamation, « que les jurés assez lâches pour les absoudre seraient regardés comme ennemis du peuple et punis comme tels. » Cette menace eut son effet, et les six malheureux furent sacrifiés. La mère de l'un d'eux (le jeune Delayant) fut guillotinée « comme coupable d'avoir recélé son fils, » (termes du jugement).

Mallarmé ordonna l'arrestation et la déportation de tous les prêtres, soit assermentés, soit insermentés ou mariés. L'administration départementale réclama en vain en faveur des vieillards septuagénaires accablés d'infirmités, le féroce missionnaire, sourd à l'humanité, répondit que les vieillards infirmes étaient plus dangereux, par la pitié qu'ils inspiraient, et

qu'il fallait s'en défaire. Aussi quarante de ces malheureux périrent en route. Directoire ! tu veux te faire respecter, et tes arrêtés sont promulgués par des monstres tels que Malariné !

MAMAIN, célèbre septembriseur. — Ce fut lui qui arracha le cœur de madame de Lamballe, après l'avoir assassiné. En l'an 5, à la section de la Butte-des-Moulins, il menaça de la mort tous les vendémiairistes qui oseraient voter. Il a été nommé, par les frères, chef des coupes-jarrets qui doivent exécuter un nouveau 2 et 3 septembre sur tous les points de la France. Une des célèbres actrices de Paris, qui jouit maintenant de l'estime de tout le public, a eue la lâche infamie de se prostituer à ce brigand ; ce ne paraîtra pas étonnant au lecteur lorsqu'il saura que cette dévergondée comédienne, jouant dans une pièce patrio-

tique, sous le règne des vendales, imitait, par ses gestes, le coup fatal de la guillotine. Mon attachement pour les arts et l'administration du théâtre qu'elle tyrannise, m'empêchent de la nommer.

MANENI, italien. — Les comités de gouvernement, par réputation des talens de Maneni, le firent venir en France pour servir la cause des frères et amis, et ils le placèrent au Luxembourg, où il inventa les fameuses conspirations des prisons, qui firent monter sur l'échafaud des hommes qui, pour tout crime, ne désiraient que leur liberté. Il fit entrer le ci-devant duc de Fleury parmi les assassins de Robespierre, tandis que ce dernier était en prison six mois avant le prétendu assassinat de ce tigre.

MARBOT, général, ex-garde-du-corps, ex-membre des anciens. — En 89, espérant par ses intrigues rester
vil

vil courtisan , il fut le valet le plus soumis de la cour ; mais voyant que l'esprit révolutionnaire dominait , il changea de masque sans changer de système ; car de valet royaliste , il devint valet révolutionnaire. Lorsqu'il fut général à l'armée des Alpes , il inventa une nouvelle manière de faire la guerre. Il ne voulait pas , comme Buonaparte , Moreau , Massena et autres se battre contre l'ennemi : il trouvait ce moyen trop long et trop lâche ; mais il ordonna (par une proclamation) à ses soldats d'égorger les femmes et les vieillards , et de porter les enfans au bout des baïonnettes.

MAINGUET, épinglier et membre du comité révolutionnaire de Nantes. — Il signa un ordre de fusiller , sans jugement, cent trente-deux prisonniers ; il en fit l'aveu au tribunal , qui le rendit blanc comme neige, après la

9thermidor. Comme Néron, qui contemplait le fatal vaisseau qui renfermait sa mère, et que les eaux du Tibre faisaient flotter sous ses fenêtres, Maingnet, aux bords de la Loire, jouissait de la vue des victimes qui luttèrent contre la mort : il appelait ces expéditions des baignades. Ivre de sang et de vin, lui et les cannibals qui formaient l'atroce comité révolutionnaire de Nantes, connaissaient à peine leurs victimes, et leurs yeux se refusaient à lire les traces de leurs forfaits. Voilà pourtant les monstres qui sont chargés, presque par-tout, de faire respecter la république. Dieu ! quand le gouvernement apprendra-t-il donc à bien choisir !

MARCHAND, employé à la guerre.
— Sous la terreur il remplit plusieurs missions, soit aux armées, soit dans les départemens, et par-tout il laissa un nom abhorré ; il poursuivit aux

jacobins, avec un acharnement sans exemple, Camille, Brissot, et autres proscrits; enfin il se mit toujours à la brèche lorsqu'il s'agissait d'envoyer un homme probe à l'échafaud. A la société du Manège, il fut sans cesse à la tribune pour vociférer contre les bons citoyens; il y cria aussi beaucoup aux Rapinats, oubliant sans doute ses missions où il rapina impitoyablement. Dans un discours qu'il prononça dans une des dernières séances de l'Egoût-du-bac, il fit entendre que les jacobins ne seraient tranquilles que lorsque le gouvernement les aurait employés. Cet aveu prouve combien les frères portent loin leur patriotisme : il était en outre régulateur.

Marchand, d'après les belles séances des 27 et 28 fructidor, ayant perdu l'espoir de voir la guillotine à l'ordre du jour, vient de donner sa démission, sous prétexte que Bernadotte a été destitué, comme si la république ne pou-

vait exister sans être régie par Marchand. Il fut un de ceux qui, à la porte du conseil des cinq-cents, insultèrent les représentans du peuple qui eurent le courage de s'élever contre les mesures sanguinaires de frère Jourdan-Écrevisse.

MARÉCHAL menuisier, ex-membre du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle. — Lorsqu'on vendit l'argenterie de Bonne-Nouvelle il se fit adjuger pour dix-neuf fr. des objets qui furent estimé six-cents fr., en cachant la plus grande partie des calices et ciboires dans la paille : il fut un des délateurs du malheureux Devaux qu'on guillotina comme complice des assassins de Robespierre, tandis qu'il n'avait jamais connu aucun de ceux qu'on accusait de ce prétendu crime. La vertu et l'amour du bien public dirigeait seul cet intéressant jeune homme qui n'ambitionnait que la place

de commissaire de bienfaisance, pour pouvoir secourir les malheureux. Tant de vertus ne pouvaient pas rester impunies dans le tems du crime, grace soit rendue à Maréchal et au comité de sang dont il faisait partie, Devaux fut enlevé aux indigens qui perdirent leur père ! Le comité de sûreté-générale fit sortir le menuisier au 13 vendémiaire pour travailler la marchandise aux Tuileries.

MARQUÉSY (du Var), député aux cinq-cents et parent d'émigré. — Non-seulement les frères ont fait porter une loi inconstitutionnelle ; mais lorsque cette loi semble attaquer quelqu'un de la confrérie, on la renferme dans l'arche sacrée. Marquésy est un de ceux qui appuyèrent le projet de déclarer la patrie en danger ; déclaration qui neût été que l'avant-garde des guillotines, des bateaux à sous-papes, des noyades, etc. etc. Mar-

quésy a été, en outre, provocateur d'assassinats dans le Midi, et prêtre-nom du journal des Tigres.

MASSIEU, prêtre et ex-conventionnel. — Les départemens de la Meuse et des Ardennes peuvent attester des brigandages exercés par ce tigre sur leur territoire. Il renversa les églises, dont il était l'organe imposteur, et traîna à l'échafaud ses habitans les plus considérés. On envoya, d'après ses ordres, au tribunal révolutionnaire, une mère et sa fille, pour avoir été à la messe. Henseusement le 9 thermidor rendit à la société ces deux victimes. Les citoyens Derousseaux, Rousseau, Edouards-Labouche, et vingt-trois autres manufacturiers qui composaient la célèbre municipalité de Sedan, furent suppliciés, sur les dénonciations de Levasseur de la Sarthe et Massieu, malgré qu'une loi précédente les amnistiait.

MÉHÉE , ex-secrétaire de la commune du 10 août. — A l'affaire des 2 et 3 septembre , il signa , en sa qualité de secrétaire , conjointement avec Tallien , les bons de paiement aux ouvriers de cette journée. Après le 9 thermidor , son goût pour assassiner ne diminua pas , seulement il changea de factions ; car dans un libelle (dirigé contre ceux-mêmes dont il était le très-humble adorateur) il excita le peuple à se défaire de tous les terroristes. Depuis il a été à la tête d'une compagnie de fournisseurs , où il rapina d'une telle façon , qu'il fut traduit devant le tribunal criminel comme escroc ; ce nouveau Prothée est maintenant l'ami de ceux qu'il désigna au 4 prairial à la justice des honnêtes gens.

MENTOR , député des colonies aux cinq-cents. — Comme Hébert , Robespierre et autres grands philosophes

prétendaient qu'il fallait avoir mérité la corde pour remplir des fonctions publiques, Mentor fut choisi par Santhonax comme député; ayant été comdamné à être pendu pour avoir volé avec effraction. Tous les colons ne se souciaient pas d'être représentés par un échappé de potence; Santhonax plaça à la porte de l'assemblée électorale des travailleurs de marchandises qui invitaient *poliment* les électeurs (1) à donner leur voix aux sage Mentor.

MERLIN (de Douai), ex-conventionnel, membre du comité de salut public, ex-ministre de la police et de la justice, ex-directeur, ex-triumvir, ex-rapporteur de la loi sur les suspects, etc. etc. etc. — Quelques intrigans veulent, malgré l'opinion publique de toute la France, nous forcer

(1) En montrant des sabres nues, rougies du sang des blancs.

de le regarder comme l'homme le plus vertueux de la république, n'en déplaît à M. Duviquet et aux anciens valets-de-chambre du triumvir, le nom de Merlin ne passera pas moins à la postérité à côté de ceux de Robespierre, Cromwel, Couthon, Néron, Fouquier et autres cannibales. Lisez les pages sanglantes du Moniteur, vous y verrez que Merlin fut toujours oppresseur et jamais opprimé, soit qu'il proscrive en masse, sous le nom de suspects, la moitié de la France, soit qu'il envoie sur les sables brûlans de Synamary les représentans légalement élus par le peuple, Merlin est, fut et sera toujours Merlin-Potence. Malgré ses grands crimes, ce scélérat eut des momens utiles à son pays, sur-tout lorsqu'il tint sous une verge de fer les turbulans anarchistes. Les frères qui le poursuivent dans ce moment avec tant d'acharnement, ne vengent ni les suspects, ni les ombres de Mari-

mais et autres, ni la constitution outragée par ce caméléon ; mais quelques hommes couverts de sang et de boue , éloignés du corps législatif par la loi du 22 floréal. Sous ce point-de-vue seul, le conseil des cinq-cents a rempli les vœux du peuple, en passant à l'ordre du jour sur la dénonciation portée contre le triumvir.

MICHAUX, tailleur de pierre, fut un des stipendiés des 2 et 3 septembre. — Il se fabriqua, pour cette expédition, une hache noire parsemée de larmes blanches, et dont le coupret était rouge. Non-seulement il massacra dans ces journées d'horreurs ; mais encore ils'en vantait tous les jours ; et lorsqu'il montait la garde, au lieu de pique, il se servait de cet instrument de mort. Sans doute qu'il aura fait partie des attroupemens que les Jourdan, les Guarreaux et les Briot ont appelé à leur secours, afin que, à

l'exemple du 31 mai, le corps législatif soit forcé, par les braves sansculottes, de mettre la patrie en danger; heureusement que le directoire, plus courageux que ne le fut alors la convention, a arraché la patrie des griffes des vautours qui espéraient la déchirer.

MICHEL, ancien commissionnaire au coin de la rue Aubri-le-Boucher. — Sous la terreur, ce savoyard devint administrateur de police et aboyeur en chef de la section de la Réunion. Lorsqu'on arrêtait quelqu'un (ce qui arrivait souvent) il l'interrogeait ; si le détenu lui payait sa rançon, il le mettait en liberté ; mais celui dont les faibles moyens ne pouvaient éteindre la soif de cet honorable magistrat était sacrifié à sa rage révolutionnaire. Maintenant il demeure dans un superbe appartement au coin du boulevard Saint-Martin, appartement qu'il frot-

taît jadis. Depuis notre sainte régénération, il a été trouvé digne de remplir la place d'officier municipal. La consternation et l'effroi étaient peints sur les visages des malheureux prisonniers, à l'aspect de ce pourvoyeur de guillotine.

MONESTIER, (du Puy-de-Dôme) ex-conventionnel et montagnard célèbre. — Après le 9 thermidor il intrigua avec les anarchistes pour le rétablissement du tribunal révolutionnaire. De concert avec un certain Mabru, il révolutionna le Puy-de-Dôme. En mission, il se gorgea de vols et de rapines. Il fut arrêté en prairial; mais la journée du 13 vendémiaire lui rendit la liberté (qu'il a outragé) comme à tant d'autres brigands.

MONTMAYOU, ex-conventionnel et membre actuel des anciens. — Au 31

mai, il voulait qu'on portât sur-le-champ le décret d'accusation. Étant au comité de sûreté-générale au 13 vendémiaire, il y demanda avec chaleur, pour effrayer les muscadins, la déportation de tous les prisonniers qu'on fit à cette journée canonnière. Maintenant il est une des colonnes sur qui les tyrans (1) fondent leur espoir.

MONTPELLIER, député de l'Aude et rapporteur de la commission qui proposa l'acte d'accusation contre les triumvirs.— Pour que son rapport fût plus solennel, il fit arriver des frères de son département pour le signer. Ce brave homme ne croit pas à l'anarchie; il pense que c'est le plus innocemment du monde que le tribunal révolutionnaire travailla si bien la marchandise en quatre-vingt-treize.

(1) Pour jacobins, d'après le raisonnement de Boulay de la Meurthe.

MOREAU. (Agricole) — Sa correspondance *cannibalique* avec Robespierre, prouve que ce méridional fut un buveur de sang des plus atroces, sortis de l'ancre des Jacobins. Voici un fragment d'une de ses lettres. « J'ai vu hier de quatre lieues les *flammes révolutionnaires* qui consumaient l'infâme Bédouin..... J'ai assisté à l'installation du *tribunal populaire* à Orange..... Tous mes amis sont venus m'embrasser. Oh ! que j'aurais voulu que quelqu'un fût témoin de l'*esprit public* qui se manifesta hier ! » Il est certain en effet que les flammes de Bédouin, le tribunal populaire d'Orange étaient de grandes machines à l'*esprit public*. Nommé député aux cinq-cents par les assassins de la Glacière, Moreau eut la *modestie* de refuser. Ceci me rappelle l'ingénieux et naïf La Fontaine, lorsqu'il fait dire au renard qui ne peut atteindre les fruits dont il avait grande envie, *ces*

raisins ne sont pas assez mûrs, ce repas est bon pour des goujats. Et Moreau, sûr d'être évincé, préférera une retraite à la Moreau, à une fuite à la Jourdan.

MOREAU (de l'Yonne), député aux anciens, ex-régulateur de l'étable d'Augias. Sous le régime décemviral, Auxerre a eu l'honneur de posséder ce sage, où il fut remarqué par le sang qu'il fit couler, au nom de la déesse Raison, sur les autels de Marat et de Robespierre. Je n'ose croire ce que des malveillans publient sur son compte. Suivant ces méchans, ce mandataire du peuple aurait très-bien servi son pays aux portes des prisons.

N

NATOIRE, député des Bouches-du-Rhône aux cinq-cents, grand travailleur de marchandises du Midi, et Séide d'Antonelle et du comité

Vatar. — Depuis que le conseil des anciens a rejeté le chef des brigands Antonnelle, il a perdu l'appétit, une insomnie cruelle le tourmente; un verre de sang serait un remède efficace pour lui rendre le repos et la santé,

NAUD, (J.) boisselier, membre du comité révolutionnaire de Nantes, et président de cette bande d'assassins. — Dans la Vendée, il fut un des chefs des Noyeurs, c'est lui qui inventa les mariages républicains. Il signa aussi, avec Grand-Maison et autres, l'ordre de faire fusiller deux cents prêtres sans jugement.

NOEL, comédien et commissaire de police à Lyon. — Il y joua la comédie dans le même théâtre où Collot fut impitoyablement sifflé. Noël se vengea de même sur les malheureux Lyonnais de sa chute, et porta très-loin sa vengeance, puisqu'il fit guillotiner
tous

tous ses camarades, qui eurent plus de succès que lui. En vendémiaire, pour le bonheur du peuple, il mitraille avec les autres frères au cul-de-sac Dauphin. Depuis il fut inspecteur général de police. Il vient de signer une adresse dirigée contre Sieyès : d'après les principes des signataires il faut régénérer le directoire quatre fois par an, le régénérer et le régénérer tant, qu'à la fin on y puisse compter les Antonnelles et autres braves b. . . . s.

NOEL-POINTE, ex-conventionnel.
— Ce montagnard trempa ses mains dans le sang innocent dans différentes missions qu'il remplit au nom du comité de gouvernement. Au 12 germinal, il fut un des défenseurs des faubourgs ; aussi sa haine pour Pichegru date de cette journée célèbre : je crois que beaucoup de frères n'ont traité Pichegru de royaliste que pour

le souvenir de la conduite que ce général tint au 12 germinal.

NOLLET, ex-président de l'infâme tribunal révolutionnaire, où il marcha sur les traces des Dumas et des Coffinal. Lorsqu'après le 9 thermidor il fut traduit devant le jury, il ne fut acquitté que d'une voix : il a été membre du Manège, espérant apparemment rentrer dans sa place, pour y travailler de nouveau la marchandise.

O

O B S E N T (D'), ex-président du tribunal révolutionnaire.—Les frères et amis ont l'intention de le rétablir dans son ancien emploi, à la chambre de justice ardente qu'ils doivent établir, pour juger les ennemis du peuple. Avant d'entrer au tribunal, il fut membre de son comité révolutionnaire.

OUDOT, ex-conventionnel et mem-

bre actuel du conseil des cinq-cents.
 — C'est lui qui fit le rapport d'après lequel la convention cassa son décret de sursis qu'elle avait rendu la veille en faveur du notaire Chaudot, un des plus estimables citoyens de cette commune. Guffroi, tout montagnard qu'il était, s'éleva contre cet assassinat juridique; mais Oudot répondit que « les conspirateurs (*victimes*) qu'on arrachait au tribunal révolutionnaire et à la justice du peuple, deviendraient plus dangereux pour les républicains, en ce que le souvenir de leurs maux augmenterait leur desir pour la vengeance, et que tout sentiment de pitié (*d'humanité*) devait être étouffé comme incompatible avec le gouvernement révolutionnaire ». Les bêtes féroces de la montagne, animées par ce discours sanguinaire, se levèrent en masse, et adoptèrent, par acclamation, le projet d'Oudot, et Chaudot fut immolé.

Oche-DE-LILLE (D') député aux cinq-cents , et un des tyrans (*jacobins*) les plus féroces du conseil. — Aux fameuses séances des 27 et 28 fructidor, d'Oche parla en faveur du projet de Jourdan ; ils sont donc connus ces secrets pleins d'horreurs. Voilà le *bonheur commun* dont ils veulent faire présent à la France , les échafauds, les noyades, les guillotines, le fer, la flamme ; enfin, toutes les horreurs de la guerre civile , et ces monstres osent se nommer patriotes. Si les patriotes ne comptent dans leur sein que les d'Oche-de-Lille , les Jourdan, les Briot, les Lamarque , tous les bons citoyens se trouveraient *déshonorés* de porter un titre *honorable* , puisqu'il serait devenu le patrimoine des brigands.

P

PACHE, ex-maire de Paris. — Lorsque *Égalité* fut décrété de dé-

portation, il se mit sur la brèche pour ordonner à la convention de rapporter son décret, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Au 10 août il marcha à la tête du peuple, au château, en criant sans cesse que l'insurrection était le plus saint des devoirs, *la mort, la mort aux aristocrates*. Au 31 mai, il se prononça fortement contre Brissot, et autres chouans; il fut aussi un des régulateurs de l'expédition du 3 septembre. Maintenant il a été nommé, pour se reposer sur ses lauriers, administrateur des hôpitaux. Je plains les malades.

PANIS, ex-conventionnel et membre de la commune du 10 août. Les jacobins, pour opprimer la convention, nommèrent cette fameuse députation de Paris, où figuraient les deux amis Sergent et Panis, parmi Robespierre, Danton, Marat, etc. Panis, pour faire ses preuves, afin de mériter cet hon-

neur insigne , étonna par sa conduite *civique* , aux 2 et 3 septembre , les patriotes les plus énergiques. Aidé de son *ami* Sergent , il *débaya* les prisons d'une manière tout-à-fait *républicaine* , et prit des indemnités sur les biens des égorgés , pour se récompenser de ses nobles travaux. (*Voyez Sergent.*)

PAREIN l'aîné , ex-membre du comité révolutionnaire de Nantes. — Ayant inspecté les hôpitaux de la Vendée , qui renfermaient à-la-fois des soldats blessés , des vieillards infirmes , des femmes enceintes , des enfans à la mamelle : ces spectres vivans , adressèrent leurs plaintes à ce magistrat , en lui peignant leur situation douloureuse , par le dénuement des alimens de première nécessité. « Ne vous plaignez pas tant répondit-il , vous êtes trop heureux de ne pas boire un coup au cabaret national. » Il fut de toutes les exécutions.

tions atroces ordonnées par Carrier. Comme les autres buveurs de sang, le Manége le reçut dans son sein, et il fut fêté par les frères, qui n'oublièrent point ses belles actions.

PARIS, commissaire des guerres de l'armée révolutionnaire, ex-adjutant du bataillon du Val-de-grâce, section de l'Observatoire. — Ce petit révolutionnaire n'est point étrange au massacre des prisons : il fut un des acharnés dénonciateurs de sections. Envoyé à Mayence pour l'échange des prisonniers, il n'oublia rien de ce qui pouvait lui procurer une ample existence.

PEPIN-DESGROUETTES, défenseur officieux. — Détenu avant le 9 thermidor dans la prison du Luxembourg, il était le chef des moutons dont on se servait pour déposer au tribunal révolutionnaire, contre des prétendus conspirateurs. Nombre de suppliciés,

ne le furent, que d'après la déposition de Pepin.

PERTRAND (musicien, chassé du théâtre Français). — Il fut un des dénonciateurs de la comédie Française. Envoyé par la section de l'Observatoire dans les environs de Paris, pour faciliter l'arivage des subsistances, il rendit compte de sa mission en ces termes : « Courage, tout va bien, il n'y a que LA GUILLOTINE et LES COUPS DE BATONS que je fais distribuer aux cultivateurs, qui peuvent faire approvisionner Paris. » Il fut renvoyé de plusieurs administrations de théâtre comme escroc, et depuis il s'est élancé dans les grandes affaires, soit fournitures ou bons de trois-quarts. Il fut un des héros du cul-de-sac Dauphin.

PHILIPPE (de la Meurthe). — Ce Marat de Nanci était l'effroi de tout ce qu'il y avait d'honnête et tant soit peu

peu aisé. Il fit arrêter Lasalle, l'ex-constituant, dont la femme ne fut guillotinée que d'après sa dénonciation ; aussi Babœuf n'a pas manqué de le mettre sur son *album*, et le désigner comme conventionnel. Il devait représenter le même département qu'il avait couvert de bastilles et de cadavres.

PHILIPPE, député de Genève aux anciens. — Si c'est-là le présent que cette ville doit nous faire, on n'avait pas besoin de se dépêcher pour la réunir à la France. Philippe a rempli différentes missions sous la terreur : il a été chargé par les rosses du Manège de défendre les frères au conseil des anciens ; aussi s'en acquitte-t-il à merveille, et Dieu sait combien il a hurlé pour faire adopter les élections des Bouches - du - Rhône. Il s'est fâché contre Courtois, et l'a traité de conspi-

rateur, pour avoir divulgué les manéges des jacobins.

PINET, ex-conventionnel, en mission dans le département des Pyrénées.—Pendant que Cavaignac, dans des orgies scandaleuses, avilissait le caractère sacré de représentant du peuple, Pinet dressait les listes de proscription, spoliait les biens des suspects, et mettait en permanence l'horrible guillotine.

POITIER l'aîné, ex-président du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle. — Ce jeune hypocrite était l'instrument invisible qui faisait mouvoir les autres terroristes de la section, qui n'étaient que des machines. Ami et vile créature d'Hébert, il prêcha son infâme doctrine à la société populaire. Les Levasseur, les Devaux, ne furent sacrifiés que d'après les dénonciations de Poitier et

ses dignes collègues. Après le 9 thermidor, on trouva dans les cartons du comité une dénonciation signée de lui contre presque la moitié de la section, et qui devait être, après l'arrestation, traduite devant le tribunal révolutionnaire. A l'aide du scélérat Poirier, commissaire à l'accaparement, il s'enrichit aux dépens des malheureux négocians.

POLYCARPE, (Constant) député des Bouches-du-Rhône aux cinq-cents. — Ami d'Antonelle et son frère d'armes, (*de poignard*) Ce M. Constant a constamment été un vaurien.

PONCE (de Verdun), ex-conventionnel et membre actuel des cinq-cents. — Ce poète épigrammatique a quitté ce petit genre au-dessous de ses forces, et se livra entièrement à la tragédie; aussi en a-t-il joué de sanglantes dans cette révolution; il fit traîner à l'échafaud l'intéressant Doucet, de son

département; et lorsque la hache révolutionnaire trancha les jours de ces intéressantes vierges de Verdun, par un coupable silence, il approuva cet assassinat, dont l'histoire n'offre point d'exemple, et dont l'influence de Ponce, chez Catilinat, pouvait arracher de la mort ces habitans de Verdun, par qui il fut député à la convention. Il ne parla jamais à l'assemblée que pour faire l'éloge des robespierristes.

PONCE (Clément), frère du précédent. — Gossin, Delayant, et tous ceux qui furent emprisonnés, guillotisés dans le département de la Meuse, ne le furent que d'après ses dénonciations. Par les intrigues de son frère, il vient d'être nommé commissaire du directoire à l'administration centrale du département de la Meuse. Ainsi les habitans de cette contrée sont obligés d'obéir aux ordres de leur assassin;

et leur intérêt, leur sûreté sont dans les mains de celui dont les fureurs anarchiques leur avaient fait éprouver tant de maux.

POULAIN-GRANDPRÉ, ex-conventionnel et député des Vosges aux cinquante. C'est un des plus vils caméléons qu'ait enfantés la révolution, la haine, l'hypocrisie, la scélératesse, sont empreintes sur sa figure livide. Il a caressé toutes les factions, il a marché sous les étendards de tous les partis; mais il a toujours eu soin de se ménager une porte de derrière, et lorsqu'on le croit entraîné dans la chute de ses protecteurs, il reparaît bientôt plus audacieux, plus insolent que jamais. Avant le 31 mai, *Poulain* gardait un lâche silence; après cette époque malheureuse, il s'agenouilla, comme tant d'autres, devant l'idôle sanglante de la terreur; enfin on n'a entendu parler de cet homme célèbre, que

lorsqu'il fut question de travailler les finances. Porté en l'an 5 aux cinq-cents , par l'influence de FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU , alors son *ami* , Grandpré le porta successivement au ministère de l'intérieur et au directoriat. Ce fut à cette époque que s'établit , chez l'illustre *Poulain* , un bureau de distribution de places , d'emplois , de fournitures , et tout cela s'opérait avec *le plus grand désintéressement du monde*. Le protecteur entitretranchait du ministre , nommait à toutes les fonctions publiques des départemens réunis. Quelques malins prétendent qu'il était , *sur l'article de la reconnaissance , d'une ôpreté , d'une gloutonnerie dévorante* : à les entendre cet homme *pur* aurait un intérêt considérable dans la ferme des salines de la Meurthe ; et à l'appui de leur assertion , ils ont grand soin de remarquer que , malgré sa tendresse pour les sans-culottes , il a été l'un

des plus chauds partisans de l'impôt sur le sel.

Le *salique Poulain* est un homme universel, administration intérieure, forêts, poste aux lettres, poste aux chevaux (1), trésorerie; enfin tout ce qui est productif est de sa compétence, aussi est-il un de ceux qui jettent les hauts-cris contre les voleurs : l'on assure qu'il est sujet à s'emporter contre..... *lui-même*.

Quelque tems avant le 22 floréal, il se forma dans la rue de l'Université un club composé, à peu de choses près, des mêmes élémens que le *Manège*, Poulain en était un des membres les plus assidus : il y déclamait contre le gouvernement, et à peine sorti de cet infâme repaire, il venait souper chez François de Neufchâteau (un souper est toujours bon à prendre.) Il assistait au lever de Merlin, et pas-

(1) C'est-là sa meilleure partie.

sait la nuit à conspirer avec Lamarque. Au 30 prairial chacun le croyait enveloppé dans la disgrâce de François ; mais il aima mieux sacrifier un ami ; et il est aujourd'hui un des plus effrénés détracteurs du ministre, dont les arts et les lettres ont à regretter la perte.

La sagesse, dit-on, est sortie toute armée du cerveau de Jupiter. Eh bien ! l'emprunt forcé est sorti de pied-en-cap de la lourde cervelle de Poulain. Il vient de mettre le comble à ses exploits, en se joignant à Guillotine-Briot et Jourdan-Ecrevisse, pour faire *mettre* la patrie en danger. Elle y sera tout le tems que nous aurons des hommes d'État comme Briot, des généraux comme Jourdan, et des financiers comme Poulain.

POULANDRY, garde-française, serrurier et ex-membre du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle.—Tout ce que l'igno-

rance et la scélératesse ont de plus raffiné, se trouvent réunis dans ce brisescellés. Dans une visite domiciliaire qu'il fit chez le citoyen PETIT-RADEL, il s'empara de plusieurs effets, entre autres d'un sabre précieux qu'on trouva chez ce serrurier, après le 9 thermidor.

POYRET, imprimeur en lettres, ex-membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire.—Ce petit misérable coopéra, avec ses dignes collègues, à l'assassinat des malheureux qui tombaient sous leurs griffes; comme eux, il dénonçait, et fut cause, conjointement avec l'exécrable Goulard, de la mort du loueur de chaises de Saint-Jacques. Au commencement de la révolution, et jusqu'au 10 août, il travailla au journal de l'abbé Royou, et fut un des plus ardens défenseurs des principes de l'*Ami du Roi*. Tout-à-coup il changea de conduite, et devint un des plus forcenés jacobin-

révolutionnaires : suivant lui, la guillotine n'était pas assez expéditive. Un 2 et 3 septembre lui aurait plu davantage, son cher *beau-père Carpentier* y aurait encore été occupé. Quelques jours après le 9 thermidor, il fut mis en prison et traduit au tribunal révolutionnaire, pour avoir lu, dans les places publics, les arrêtés de l'infâme *commune*, avec invitation à la force armée de tourner ses armes contre la *soi-disant convention* ; mais il fut absout sur la question intentionnelle : *les loups ne se mangent pas*. Au 13 vendémiaire il mitrailla au cul-de-sac Dauphin, pour défendre cette même *convention* qu'il avait traîné dans la boue au 9 thermidor.

Une correction anti-fraternelle qu'il reçut dans une assemblée primaire de la section, fut cause de la conversion de ce *bon apôtre*, qui fait pénitence actuellement à *l'imprimerie chrétienne*, où il travaille à rétablir les

livres de la religion qu'il a persécutée et volée. Le propriétaire de cette imprimerie (*l'abbé Desbois*), est chargé de la direction de son âme. Dieu veuille qu'il la rende blanche comme neige ! En attendant, cet hypocrite fut un des habitans du Manége. (*Avis à l'évêque du département de la Somme.*)

PRIEUR (de la Marne), ex-conventionnel, membre du comité de salut public, et maintenant défenseur officieux. — Au 4 prairial il fut un des instigateurs du faubourg, et prêcha l'assassinat des représentans, qui ne voulurent pas, comme lui, rétablir les échafauds, et r'ouvrir les boucheries humaines. Étant membre du comité de salut public, il participa aux ordres sanguinaires de Barère et de Robespierre ; depuis il fut membre et régulateur du Manége. Dans une orgie où il se trouvait avec d'autres frères,

il prétendit que le peuple français ne devait accorder la paix que lorsque tous les rois de l'Europe porteraient leurs têtes coupables au creuset national : c'est pour cette raison qu'au Manège on accusait l'ancien directoire de n'avoir pas voulu la paix.

PRUD'HOMME, imprimeur-journaliste et le *thersite* de la révolution. Si le peuple français avait, par sa constitution, accordé un prix aux scélérats-lâches, je crois que personne ne pourrait le disputer à l'éditeur des révolutions de Paris. De simple garçon relieur, à Meaux, il devint un des riches particuliers de la république. Depuis la *prétendue* réaction, sa lâcheté lui fit quitter la bannière des anarchistes, pour se mêler parmi les honnêtes gens. C'est alors qu'il publia les crimes de la convention avec les tableaux des assassinés aux 2 et 3 septembre. Par ses intrigues il est parvenu à se faire nom-

mer un des régisseurs des hôpitaux : on ne doit plus s'étonner du mauvais état des hospices, puisque Prud'homme est chargé de leur administration. Depuis le 30 prairial, il veut nous forcer de voyager à sa *manière*, et Dieu sait quelle *manière* !..... Étant, il y a environ deux mois, avec son ame-damnée Jaquet et autres frères, dans une orgie qui se passa à l'hospice du Nord, un des jacobins de la bande (Drouet le postillon) lui tint ce discours : « Il nous faut des loix à coups de canon et du sang ; nous ne pouvons régner qu'en le répandant : tu es trop lâche pour être jacobin, et il ne tient à rien que je ne te plonge mon couteau dans le corps, » et autres gentilleses semblables.

C'est dans cet hôpital, asyle du malheur, que ce saltinbanque crapuleux tient ses repas obscènes et scandaleux. Et les malades ? ils manquent des choses de première nécessité !!!

Q

QUATREMAIRE-D'IJONVAL ,
général de brigade au service de Hol-
lande. — La famille des Quatremaire
ne se souciant nullement des escro-
queries que d'Ijonval exerçait dans
son sein , lui ordonna de voyager un
peu , pour qu'il oubliât ses habitudes.
Depuis ce tems une haine invétérée
s'est emparée de Quatremaire contre
toute sa famille, sur-tout contre son
frère ; il porta sa vengeance jusqu'à
déposer contre lui au tribunal criminel,
lorsqu'il fut traduit devant le juris.
Sa rage ne put se cacher en appren-
nant que les juges l'avaient acquitté :
il remplit tous les journaux de ses noires
calomnies. Au 18 fructidor , il renou-
vela ses lâches méchancetés , en har-
celant les directeurs et leurs bas-valets,
pour qu'on mette sur la liste fatale le
malheureux Quatremaire de Quincy.
Tant de belles actions ne pouvaient

pas échapper aux yeux vigilans des rosses du manége, et d'Ijonval fut fêté et honoré dans l'étable d'Augias.

QUINETTE, ex-député détenu en Autriche, et ministre de l'intérieur. Si le bon Molière vivait encore, je crois qu'il tirerait un grand parti des ridicules du midas moderne, qui, placé à la tête des arts et des artistes, doit bien s'étonner de se trouver dans une telle compagnie, n'ayant jamais su apprécier le vrai mérite. Ses proclamations sont des modèles de lieux communs, et réunissent tout ce que la sotise a de plus raffinée. On croyait que, d'après l'amitié qui liait Quinette avec le *dangereux* Lamarque, ce dernier se serait chargé, pour l'honneur de son protecteur de la rédaction, de ses édits ; mais Quinette voulait à toute force faire gémir la presse des belles productions. On croit qu'il sera, à la prochaine promotion, membre de

l'Institut. Lecteur, ne t'étonne pas, Villar, Laréveillière et le russe Domingue en font partie.

QUIROT, ex-conventionnel et député actuel des cinq cents. — Cet ami de Guillotine-Briot a une passion très-prononcée pour la constitution de 93. Les tueurs de Besançon n'exécutent aucune sainte expédition sans en prévenir Jocrisse-Quirot, qui, pour la réussite de leurs hauts-faits, ne manque jamais de leur donner sa bénédiction. Il hurle en faveur du danger de la patrie, en prétendant que personne ne pouvait mieux s'y connaître que Jourdan, qui avait commencé le premier à la *mettre* en danger. Quirot espère devenir le maître d'école des *sans-culottes*.

R

RAISSON, anciennement Limonadier, ex-secrétaire des jacobins, et actuellement

actuellement membre du département régénéré. — Sous le règne de la mort, il fit la proposition à sa section de se défaire des gens inutiles, pour pouvoir nourrir les sans-culottes. Après le 9 thermidor, il fit, au nom de la société des jacobins, demander à la convention la réincarcération des détenus. Depuis qu'il a été en mission en Italie, où il suivit les traces de Rapinat et autres, il a abandonné les frères, connaissant par expérience leur appétit vorace, et craignant sur-tout de perdre ses richesses.

RÉAL, défenseur officieux, ex-substitut de Chaumette et Hébert. — On prétend qu'au 2 septembre, il ne désapprouvait pas les massacres. Après le 9 thermidor, par crainte, il écrivit contre les buveurs de sang, tandis qu'au 31 mai il marcha, avec les assassins, contre la convention : il défendit tour à tour le comité révo-

lutionnaire de Nantes , et ses victimes , les babouvistes , les vendémiairistes ; que lui importe , pourvu qu'il se nourrisse des pleurs des opprimés. Réal , après le 30 prairial fut au Manège , et nommé commissaire du directoire , qu'il peupla de tout ce qu'il y avait de plus *immonde* dans la république. L'on dit que depuis que le gouvernement s'est prononcé contre les tyrans , il a suivi l'impulsion , et s'est déclaré l'adversaire des frères. L'assassin sur la grande route est préférable à l'hypocrite Réal ; car vous vous défiez du premier , et le second , avec les dehors de la vertu , vous fait tomber dans ses pièges sanguinaires.

REGNAULT , (Julius-Junius) du département de la Meuse. — A l'âge de vingt-deux ans , ce scélérat était couvert de tous les crimes. Il n'est pas d'excès , de fureurs auxquels il ne se soit livré ; malgré son patriotisme , il

a trouvé moyen d'éluder les loix qui l'envoyaient aux frontières; mais tandis que nos braves frères d'armes versaient leur sang pour la patrie, Julius-Junius répandaient, dans l'intérieur, celui de leurs parens. Il est un des bourreaux de l'infortuné Gossin, du jeune Delayant, l'une des victimes de la tyrannie, dont toute la ville de Verdun a pleuré la mort; enfin, dans une proclamation affichée sur tous les murs de la commune de Bar, il s'écriait patriotiquement: « Osainte guillotine! quand viendras-tu donc arroser de sang les pavés encore vierges de la capitale de la Meuse?..... La plume se refuse à tracer de pareilles horreurs..... Tant de scélératesse à vingt-deux ans !..... Quel lait ce monstre a-t-il donc sucé ?..... On assure qu'il est bâtard d'un moine..... Aujourd'hui, dit-on, c'est le secrétaire, le confident d'un certain député de la Dordogne, qui est en même-tems ministre de

l'intérieur, ou du moins fait mouvoir l'automate dont on n'aurait jamais osé parler sans sa captivité d'Autriche..... Après cela, doit-on s'étonner de la composition des autorités constituées régénérées?..... Beaucoup ont fait leurs premières armes dans la forêt de Bondi. Ce Junius mettra à profit, dans cette bonne compagnie ces heureuses dispositions pour le bonheur commun.

RÉUM, capitaine de l'armée révolutionnaire, et l'un des frères envoyés à Lyon pour y organiser le massacre et le vol. — Dans un message qu'il adressa à la société populaire de la section de Bonne-Nouvelle, on y trouve ces mots : « Vous devez vous réjouir mes frères, nous venons d'en fusiller trois cent soixante d'une *seule volée* ; ceux qui les ont arrêté n'ont pas perdu leur tems : c'étaient des *aristocrates aisés*. Je vous recom-

mande les modérés de chez vous. » Il fut aussi à la Vendée où il aida de tout son cœur à noyer.

ROBIN, officier de la fameuse compagnie Marat. — Le procès du comité révolutionnaire de Nantes fait dresser les cheveux, par les forfaits commis par ce monstre sur les malheureux vendéens; il suffit de dire que sa compagnie seule était chargée des exécutions atroces occasionnées par ce comité de sang.

ROCHER, sellier. — Il fit banqueroute quatre fois avant la révolution; d'après ces titres, il fut digne d'être le géolier du Temple. Il traita les prisonniers avec une dureté sans *exemple*. Au 2 septembre, il fut présenter à la reine la tête encore ensanglantée de madame de Lamballe. Il se vanta d'avoir tué à lui seul vingt aristocrates aux prisons, et cet assassin osa crier au Manége contre l'assassinat des pa-

triot. Nommé par le comité de salut public officier des chasseurs, les braves défenseurs de la patrie ne voulurent point marcher sous les ordres d'un pareil monstre ; aussi jouit-il de la pension des officiers réformés, sans avoir jamais servi qu'aux portes des prisons. Sa plus grande jouissance était d'aller tous les jours à la place de la révolution pour voir tomber les têtes ; quelquefois il se désaltérait en buvant un verre de sang. Étant un jour au café Godeau, le rendez-vous de tous les braves frères de Paris, il félicita le propriétaire du bonheur de vendre beaucoup de bière aux meilleurs patriotes. Il est vrai, répondit le citoyen Godeau, je vends beaucoup, non-seulement les frères ne me paient pas, mais encore ils m'emportent chaque soir la moitié de mes tabourets (1).

(1) Apparemment que les frères, habitués

ROSSIGNOL, ex-général de la Vendée, où il fit couler des flots de sang, tant par son ineptie, que par sa cruauté. — Phelippeau a osé accuser ce monstre, l'échafaud fut la récompense de son courage. Au 18 fructidor il fut de l'état-major d'Angerau, qui s'empara de Pichegru et autres; Carrier seul fut digne de figurer à côté du tigre Rossignol. On dit que les frères lui paient un logement au faubourg Antoine, pour, qu'en cas de danger, il puisse travailler les braves habitans du faubourg, et les faire insurger en faveur du bonheur commun; mais les intéressans ouvriers connaissent trop ces méthodes usées pour tomber dans un pareil piège.

ROUSSEL, garçon menuisier et

du café Godeau, s'approvisionnent de tabourets, pour recevoir sur la place de Grève le prix de leur vertu, et se montrer à la vue du peuple.

membre du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle. — Ayant dénoncé un citoyen de cette section, il refusa de signer sa dénonciation et ne voulut pas déposer devant lui, en affirmant que les tyrans (*jacobins*) devait être crus *sur parole*. Depuis sa magistrature il a tant et tant *posé* de scellés, qu'il n'est plus garçon, mais maître menuisier.

ROUSSELIN, ex-juge du tribunal révolutionnaire, en mission dans la commune de Troie. — Il immola plus de deux cents citoyens sur les autels sanglans de la terreur, et s'appropriâ ensuite les dépouilles de ses victimes; revenus au tribunal révolutionnaire, il remplit très-*bien* ses fonctions, c'est-à-dire avec la barbarie nécessaire à un pareil emploi; et lorsque ses *augustes occupations* lui permettaient de prendre quelque relâche, il employait encore ses momens de loisir au

solut

salut public. Les jacobins sur-tout furent le théâtre de ses exploits. C'est - là qu'il dénonça tous les jours les *conspirateurs, les royalistes, les modérés, les fédéralistes*; enfin tous les ennemis du peuple. Étant rédacteur du journal de *Salut-public*, il signa, quelques jours après le 31 mai, l'article suivant : « On dit que Robespierre et Danton se sont réconciliés; ce traité de paix ne doit pas étonner les sans-culottes : ces deux tribuns du peuple et tous les braves républicains se réuniront toujours lorsqu'il s'agira de BOIRE LE SANG des aristocrates. Depuis le 30 prairial, Bernadotte l'a choisi pour son secrétaire, et Rousselin composa le ministère de la guerre de tous les membres de la forêt de Bondi. Le directoire s'étant aperçu que la *bonhomie* de Bernadotte avait changé ses bureaux en comités révolutionnaires, a renvoyé ce dernier aux armées; alors

Rousselin, dans la crainte d'être chassé par le nouveau ministre, vient de donner sa démission, sous prétexte que, d'après le renvoi de son protecteur la contre-révolution était faite. Puisse tous les jacobins se rendre ainsi justice, et débarrasser la France des insectes qui la rongent !

ROUX-FASILLAC, ex-noble et conventionnel. — Je ne fatiguerai pas mon lecteur du récit des scélératesses de Roux-Fasillac, elles ressemblent à celles de tous ses collègues, les montagnards, c'est-à-dire basées, sur deux points cardinaux, le massacre et le pillage. Quinette le plaça auprès de lui; mais depuis que ce *grand* ministre a jugé à propos de se retirer, Roux-Fasillac préféra de donner sa démission que de la recevoir. On espère que Quinette emmènera avec lui toute la *vermine* qui s'est introduite dans les bureaux depuis son entrée dans le ministère.

ROYER, substitut de Fouquier-Thinville, et membre du Manège.— Au tribunal révolutionnaire il esseyà de surpasser en cruauté le féroce Fouquier. Un jour qu'il était *de service*, une ci-devant présidente fut traduite devant les bourreaux de la terreur; peu accoutumée aux politesses de ces messieurs, et sur-tout aux questions indécentes qu'on lui faisait, elle déclara qu'elle ne répondrait pas à de pareils horreurs. Alors Royer prit la parole et dit: « Quoi! les aristocrates insultent les patriotes jusque dans leur sein, ET VOUS N'EN PURGEZ PAS LE SOL DE LA LIBERTÉ: je requiers que l'accusée soit mise hors des débats et sur-le-champ jugée (condamnée.) » Les jurés obéirent à cet ordre sangui-naire; la tête de cette malheureuse tomba, et son sang assouvît la soif des cannibales qui régnaient alors (1).

(1) Royer est tous les jours aux Tuileries où

RUELLE, anciennement astronôme de l'Observatoire. — Au commencement de la révolution, il fut royaliste forcené, et capitaine de la garde nationale. Cet homme sans honneur comme sans courage, voyant qu'il n'y avait rien de bon à être royaliste, se fit tout-à-coup jacobin, après la journée du 10 août. Il fut nommé au comité révolutionnaire, où il se distingua tant à la spoliation des églises, qu'en dénonciations. Il attendit son tour de présidence audit comité, pour dénoncer et faire arrêter le célèbre Cassini son maître, son protecteur et son bienfaiteur, qui l'avait tiré des galères en obtenant sa grace, ayant déserté d'un régiment de dragons où il servait.

RICORD, président du tribunal révolutionnaire dans les Pyrénées. —

il dirige les groupes en faveur du bonheur commun.

Il choisit une mégère pour remplir la place d'EXÉCUTRICE , prétendant que sous le régime de l'égalité les deux sexes devaient avoir part aux bienfaits de la révolution ; que se baigner dans le sang des aristocrates , était une des jouissances les plus esquises qu'un bon sans-culotte pouvait espérer. Les soirs , après les exécutions , gorgés de vin , ces deux tigres altérés de sang se délassait des travaux de la journée dans les orgies et la débauche. Au Manège ce bouillant révolutionnaire prétendit que le modérantisme était à la république , ce que la lâcheté était à une armée : donc l'obéissance aux loix , et l'amour de l'ordre sont des crimes aux yeux des frères et à ceux de l'assassin Ricord.

S

SAINT-AMANT , comédien et vil bourreau des lyonnais. — Il paraît que les baladins jouèrent des rôles

atroces dans la malheureuse Lyon. Celui-ci surpassa en crimes tous les autres : il avoua ingénument que si le directoire avait voulu se défaire de Carnot, il se serait chargé de l'expédition, étant très-expert dans l'art d'assassiner (1). Étant directeur du théâtre de la rue du Bac, les employés de son spectacle, faute de paiement, l'appelèrent devant le juge de paix; il y répondit qu'il était républicain et jacobin, et qu'il n'y avait que les aristocrates qui, pour une telle bagatelle, osaient assigner les patriotes. Actuellement il remplit l'honorable emploi d'espion. Étant en prison aux Bénédictins anglais, faubourg Saint-Jacques, il dénonça la nièce du citoyen Cassini;

(1) Extrait d'une lettre écrite par cet histrion à Collot d'Herbois :

*« Tu peux venir jouer la comédie à Lyon
» avec agrément; j'ai fais couper tous les
» sifflet. »*

il paraît même qu'on ne le mit en charte-privée que pour servir de témoin au tribunal révolutionnaire contre les détenus.

SAILLANT, tailleur de pierre et membre du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle.—Ayant désarmé les bons citoyens de la section, on trouva chez lui, après le 9 thermidor, les fusils de chasse dont il s'était emparé : il fut de la fameuse expédition où son comité a pris tout le lard des citoyens, comme accaparement.

SANTERRE, brasseur, ex-commandant général de la garde nationale de Paris. Au 10 août, il marcha au château avec le faubourg ; il est connu par le roulement qu'il ordonna au 21 janvier, où il empêcha Louis XVI de converser avec le peuple. Les cannibales respectent au moins les victimes qu'ils vouent à la mort. On l'envoya

à la Vendée, avec vingt-cinq mille hommes ; ce général *mousseux* fut mis en déroute par quatre mille vendéens. Il est parti pour Reims, où il a acheté, pour une somme modique, la superbe église Saint-Remi ; et, d'après sa grande réputation, il a été reçu et fêté par les frères, et nommé régulateur de la société de cette ville.

Épithaphe de Santerre, que l'on doit mettre sur son tombeau lorsqu'il trépassera :

Ci gît le général Santerre,
Qui n'eut de Mars que la bierre.

SANTHONAX, ex-commissaire aux colonies, sous l'ancien régime écrivain aux charniers des Innocens, actuellement représentant des bêtes féroces de l'Amérique aux cinq-cents. — Ombres des colons ! accourez tous, guidez mes pas chancelans, ma voix est trop faible, pour tracer les hauts-faits de ce tigre à figure humaine : dites à la postérité

comment ce monstre fit égorger indistinctement femmes, vieillards et enfans : dites comment il fit dépouiller les cadavres encore fumans, et partager ensuite leurs biens entre lui et ses lieutenans (1). Dieu ! tu te dis protecteur de l'innocence, et tu ne tonnes

(1) Parmi les traits innombrables de scélératesses, et de vols qu'il exerçat dans son consulat, on en remarque un qui prouve combien ce monstre, comme tant d'autres, ne cria républicanisme que pour s'enrichir. Un capitaine portugais est pris avec toute sa cargaison par un capitaine français ; le portugais venait du Brésil, où il avait acheté pour un million de poudre d'or près d'être mis en lingots ; il eut soin de la cacher dans les presseints du vaisseau, et en fit sa déclaration au capitaine français, en l'invitant de ne pas le découvrir à Santhonax, afin de n'être pas privé du seul bien qui lui restait, promettant que sa reconnaissance égalerait ce bienfait ; le français, par crainte d'être découvert, dénonça le fait à Santhonax : ce dernier fit mettre le républicain aux arrêts et, pendant ce tems, s'empara du trésor.

pas contre un pareil antropophage ?
 Quoi ! Pichegru est proscrit , et San-
 thonax jouit impunément des fruits de
 ses crimes ? C'est donc ainsi que la
 vertu est toujours outragée et le crime
 protégé !

SAURETTE , savetier et membre du
 comité révolutionnaire de la section
 de Bonne-Nouvelle. — Il fit refuser , à
 l'assemblée générale de la section , un
 certificat de civisme à l'honnête Mou-
 lin , qui en mourut de chagrin. Ce save-
 tier fut très-aimé par Hébert. Derniè-
 rement , au Manège , il insultait les mal-
 heureux conscrits , qui répandent leur
 sang pour la patrie , tandis que lui et
 ses partisans répandent le poison et la
 mort par toute la république. Le peup-
 le , indigné contre ce dénonciateur ,
 voulait l'envoyer rejoindre son ami
 Hébert ; mais heureusement pour lui ,
 ses frères du Manège vinrent à son
 secours et le sauvèrent de la main des
 jeunes gens.

SAULNIER, garçon imprimeur, qui prend (l'on ne sait pourquoi) le titre d'homme de lettres, et un des échappés de Grenelle. — Il est chargé spécialement, par les jacobins, de faire courir parmi le peuple les pamphlets où l'on élève aux nues le sang, la mort et le pillage, enfin toutes les vertus des frères. Le comité de sûreté-générale l'envoya en vendémiaire dans les sections, pour exciter le peuple à la révolte; et, le 13, Saulnier était, avec l'écume de la France, à défendre cette même convention qu'il avait traînée la veille dans la boue. Les imprimeurs de la rue Percée connaissant la sobriété de l'ami Saulnier, emmènent ce littérateur dans un cabaret, et là, le verre à la main, on griffonne sur le papier des diatribes, et ces charmantes productions reçoivent au même instant le jour. Cet homme est excellent pour les coups-de-main; aussi dans toutes les époques de la révolution,

s'est-il montré par-tout où il y avait à crier et à aboyer : la commission de destruction publique l'a nommé à cet effet pour une expédition secrète.

SERGEANT. — S'il y a un homme en France qui mérite la bénédiction des frères, c'est bien cet intéressant Sergent - Agathe, qui fit assassiner au 10 août, les chouans-suisse, ferma les grilles des Tuileries en invitant le peuple de se retirer pour pouvoir, avec sûreté, inventorier les effets précieux du château, et les porter ensuite... au trésor public ? non chez lui. Mais comme le sensible Sergent voulait prouver au peuple que le véritable patriote ne ralentissait jamais son zèle pour l'Etat ; la sainte expédition du 2 septembre le mit bientôt à même d'accomplir ses nobles desseins ; car à peine apprend-il que les prisons sont investies qu'il y vole, et là harangue le peuple, et lui fait voir combien

il était courageux et humain d'ôter la vie à des hommes sans défenses, détenus sous la protection des loix; il enfonce les portes et ordonne aux prisonniers de lui remettre leurs effets précieux, pour ne pas devenir la proie des égorgeurs. En mémoire de cette victoire il porte toujours au doigt une agathe dont il dépouilla un des prisonniers après l'avoir fait assassiner. Comme dans un bon gouvernement les actions héroïques ne sont pas oubliées, le département de la Seine, régénéré par Raisson et autres, vient de le nommer à une place importante. En outre, sous la république de Sartine, il était l'honorable chef des mouchards.

STEVENOTTE, député Belge. — Les frères connus par leur conduite révolutionnaire dans leurs départemens, ont quitté les lieux qu'ils ont tant outragés en s'enfuyant dans les pays couquis,

et par un patriotisme affecté , ils parviennent à tromper des hommes qui , encore neufs en révolution , ne savent pas distinguer le faux ou le véritable civisme ; c'est de ce moyen dont Stevenotte s'est servi pour se faire nommer député par les Belges. Il est rédacteur du journal des Tigres , et jouit d'une grande considération parmi les frères. Au Manège, il desira que la société s'emparât du timon de l'Etat , étant , selon lui , plus capable de régir (tuer) la république , que les conseils.

T

TACHERAU, ex-membre du comité révolutionnaire, et membre actuel de la société des oies. — On l'accusa au 9 thermidor , à la convention , d'avoir été chargé, par Robespierre, d'espionner les représentans du peuple : il fut emprisonné après cette dénonciation ; mais ce frère trouva

moyen de briser ses chaînes. A la section de Lepeltier, il est connu par le sang qu'il fit couler, et, aidé par l'imbécille Trial, par le féroce Chrétien, il opprima les honnêtes gens de cette section. Il a figuré dans les affaires de Grenelle et de Babœuf; maintenant il est un des brigands les plus considérés du comité de destruction publique. Il avait beaucoup d'influence chez Fouquier et son tribunal.

TALOT, député aux cinq-cents et ex-conventionnel. — Ce petit huissier de Chollet, fut nommé suppléant à la convention, et n'entra en fonction qu'après les journées désastreuses des 31 mai et premier juin; les missions, les apostilles, l'ont mis à même de payer ses dettes, et d'acheter force biens nationaux.

Au 13 vendémiaire, il proposa de fusiller tous les muscadins de Paris. En prairial, excité par quelques re-

mords de conscience, il se prononça en faveur de la constitution de l'an 3; mais son ami Jourdan, par ses conseils fraternels l'a remis dans le bon chemin, et Talot devint un des coriphées de la faction des *Dangereux*.

TARGET, célèbre avocat au parlement de Paris, constituant, rapporteur du comité de la constitution de 91, et membre du comité révolutionnaire de la section de l'Homme-armée. J'ai dit plus haut que monsieur Chalandon, savetier, lui fit l'honneur de le faire son secrétaire; mais l'avocat porta plus loin l'admiration pour ce *Torquatus*: car on prétend que tous les soirs Target était à son coucher, afin d'observer qu'aucun mauvais vent n'entrât dans la chambre de cet honorable, voulant sans doute conserver cet homme utile à sa patrie. On espère même que ce moderne Virgile chantera, en vers pompeux, les hauts-faits de

de cet auguste. Il eut le courage de refuser de défendre le malheureux Louis XVI, lorsqu'il fut accusé par la convention.

TEXIER-L'OLIVIER, député de l'Indre-et-Loire. — Ce sénateur s'est servi d'un moyen nouveau pour épouser un objet qui l'avait attendri; et, pour parvenir à ce but, il fit arrêter et sa bergère et tous ses parens, et déclara formellement qu'ils ne sortiraient de prison qu'en l'accompagnant à la municipalité, pour y recevoir la bénédiction nuptiale. Il paraît que le galant Texier a eu des prétentions pour le généralat; car une nuit il rêva que l'on ne pouvait sauver la patrie sans qu'il s'en mêlât; il se leva, ordonna que l'on sonnât le tocsin dans toute la ville de Tour, et fit assembler la garde nationale, endosa l'épée, la cuirasse, l'habit de général, et marcha droit à l'ennemi, qui profita

P

des grands talens de Texier, et met en déroute toute l'armée républicaine. Texier espère réparer cet échec, et c'est pour cet effet qu'il a appuyé la déclaration du danger de la patrie, pour montrer, *à la tête de nos armées, sa valeur et ses connaissances militaires.*

Therry, mauvais médecin. — Il fut le compatriote et l'ami de Robespierre, qui le plaça à l'hospice de l'Évêché, où l'on traitait les détenus malades. L'almanach des prisons fait frémir d'horreur au récit des traitemens barbares que ce scélérat fit essayer aux malheureux prisonniers. Des femmes enceintes qui demandaient des sursis, furent renvoyées à Therry, pour être visitées; malgré leur état sacré ce monstre les fit supplicier, entre autres la princesse Monaco, qui fut guillotinée le 7 thermidor, quoiqu'on prouvât que cette intéressante

femme était enceinte. Beaucoup d'autres détenus, malades, furent dispensés du supplice par les soins officieux de ce scélérat. (*Voyez l'almanach des prisons.*)

THOMET, perruquier et membre du comité révolutionnaire de la section Lepeltier. — C'est lui qui dénonça le premier, au comité de sûreté-générale, les frères Tassins et leurs malheureux camarades, qui n'eurent d'autres crimes que leur haine pour les jacobins. Sous la terreur, ayant comme tant d'autres, vécu avec les scellés, Thomet crut que cela durerait toujours, il quitta la houe et le rasoir, et mena un train digne d'un expert président de comités révolutionnaires; mais malheureusement pour l'honorable, sa provision ne fut pas assez considérable, et son art devint inutile, puisque nous n'avons ni comités ni tribunaux révolutionnaires. Il a repris son ancien

état ; mais les pratiques manquent : car , qui est l'homme assez fou pour confier sa tête à un homme qui les a si mal rasés ?

TOPINO-LEBRUN , marseillais , élève de David. — Il est digne de son maître , non par ses talens , mais par ses crimes : il fut nommé , après le 9 thermidor juré du tribunal révolutionnaire , d'après la recommandation de Barère et de Vadier. Ce tribunal , quoique plus humain que celui de Fouquier , n'envoya pas moins des hommes innocens à l'échafaud , en un mot des prétendus fédéralistes. Il fut juré dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes , jurés qui ont vomis dans la société les infâmes bourreaux de la Vendée. Dans un tableau qu'il exposa l'année dernière au salon , on s'aperçut qu'il était pénétré du caractère des têtes des ouvriers de septembre.

TRUCHON , ex-avocat et membre de la commune du 10 août. — Avant la révolution il fut condamné à être renfermé à Bicêtre pour crimes de rapt , viol , séduction et escroquerie ; on le fit sortir de prison , afin de servir la cause des frères , et on le nomma, sur-le-champ , membre de la commune. Lorsque l'assemblée législative fit mander à sa barre la municipalité , pour rendre compte de la situation de Paris , il fut choisi à cet effet , avec Tallien et un autre membre , pour instruire l'assemblée de ce qui se passait à cette époque ; il finit ainsi son rapport : « Les prêtres fanatiques seront bientôt purgés du sol de la république ; le peuple s'est rendu justice lui-même , et les scélérats seuls sont tombés sous ses coups. » Le lendemain , 3 septembre , on le nomma juge à Saint-Firmin , et , comme il l'avait annoncé , il purgea la France des prêtres qui y étaient renfermés.

VACHARD, savetier et crieur de journaux, anciennement habitant la section des Thermes, puis après celle de l'Observatoire, ex-membre du département, et, en cette qualité commissaire à la vente des meubles, et bijoux du palais Bourbon. — Ce crapuleux jacobin et prêtre-Marat fut un des plus acharnés septembriseurs. A la formation de l'armée révolutionnaire, on le nomma pour épurer les hommes qui devaient composer cette *brave armée des basses-cours*. Dieu sait comme elle fut composée ! Cet ivrogne s'est distingué dans l'assemblée du Manège, par ses discours sur la révolution. Tout le monde sait avec quelle *énergie* il en défendit les principes. Il demeura environ quatre années dans la rue d'Enfer, et là il tenait une boutique de marchand de bière où les frères et amis se réunis-

saient très-souvent. N'ayant jamais payé de loyers, et étant tourmenté par le receveur des domaines, il s'indigna qu'un *patriote par excellence* ne fût pas logé aux frais de la *nation* : il déménagea nuitamment. C'est dans cette maison qu'Augereau fit distribuer deux cents francs aux braves b.....s qui l'avait si bien secondé dans la journée du 18 fructidor. Vachard avait fabriqué, conjointement avec son ami Goulard, une liste de proscription de plus de huit cents personnes probes des sections des Thermes et de l'Observatoire : ils n'attendaient que l'instant favorable pour en faire usage.

VADIER, ex-conventionnel et membre du comité de sûreté-générale. — Il est connu par ses soixante ans de vertu : il fut le directeur, sous le régime de la mort, des tribunaux révolutionnaire; c'est de sa main qu'é-

faient tracés les listes des proscrits qu'on envoyait tous les jours à la boucherie nationale. Il fut le rapporteur du comité de sûreté-générale dans l'affaire de la Mère de Dieu, où, sous le prétexte de punir une folle, l'homme aux soixante ans de vertu, proposa d'envoyer à l'échafaud des personnes qui n'avaient jamais connus cette extravagante. Comme l'ambition divisa toujours les tyrans, il fut encore un des dénonciateurs de Robespierre. Il est inconcevable qu'on ait traité avec une atroce barbarie des hommes (qui n'ont jamais été jugés, et à qui on ne peut reprocher aucun crime), en les envoyant sur les sables brûlans de Synamary ; tandis que ceux qui ont couvert la France de bastilles et d'échafauds, jouissent en paix des fruits de leurs forfaits.

VALCOUR, (Aristide) ex-rédacteur de la feuille de Salut-public. —

Étant

Étant auteur et acteur au théâtre de la Cité, sans respect pour la vertu de cet Aristide moderne le public traita, avec la dernière rigueur, une des productions de Valcour. Sa femme, pour effrayer le parterre, brava l'essaim des sifflets qui bourdonnait autour d'elle, et menaça les jeunes gens de les dénoncer au comité de sûreté-générale, pour avoir osé siffler la pièce d'un sansculotte (1). Si quelque nouveau frère n'a pas encore les qualités requises pour faire partie de la bande assassine des jacobins, je lui conseille de lire avec attention la feuille de Salut-public; tout ce que la scélératesse et le crime ont de plus raffinés y sont réunis.

WANECK, commandant de bataillon de la Cité. — Son amour pour Robespierre fut telle, qu'il a contribué patriotiquement à la mort de toute la

(1) Interrogez les artistes du théâtre de la Cité.

taient tracés les listes des proscrits
 qu'on envoyait tous les jours à la
 boucherie nationale. Il fut le rappor-
 teur du comité de sûreté-générale dans
 l'affaire de la Mère de Dieu, où, sous
 le prétexte de punir une folle, l'homme
 aux soixante ans de vertu, proposa
 d'envoyer à l'échafaud des personnes
 qui n'avaient jamais connus cette ex-
 travagante. Comme l'ambition divisa
 toujours les tyrans, il fut encore un
 des dénonciateurs de Robespierre. Il
 est inconcevable qu'on ait traité avec
 une atroce barbarie des hommes (qui
 n'ont jamais été jugés, et à qui on
 ne peut reprocher aucun crime), en
 les envoyant sur les sables brûlans de
 Synamary ; tandis que ceux qui ont
 couvert la France de bastilles et d'écha-
 fauds, jouissent en paix des fruits de
 leurs forfaits.

VALCOUR, (Aristide) ex-rédac-
 teur de la feuille de Salut-public. —

Étan

ROPO

nteroit
 oles, s
 n'att
 ls, des
 cées. U
 sure,
 nter
 tte.

Étant auteur et acteur au théâtre de la Cité, sans respect pour la vertu de cet Aristide moderne le public traita, avec la dernière rigueur, une des productions de Valcour. Sa femme, pour effrayer le parterre, brava l'essaim des sifflets qui bourdonnait autour d'elle, et menaça les jeunes gens de les dénoncer au comité de sûreté-générale, pour avoir osé siffler la pièce d'un sansculotte (1). Si quelque nouveau frère n'a pas encore les qualités requises pour faire partie de la bande assassine des jacobins, je lui conseille de lire avec attention la feuille de Salut-public; tout ce que la scélératesse et le crime ont de plus raffinés y sont réunis.

WANECK, commandant de bataillon de la Cité. — Son amour pour Robespierre fut telle, qu'il a contribué patriotiquement à la mort de toute la

(1) Interrogez les artistes du théâtre de la Cité.

famille Renaud. Il eut la barbarie de les insulter sur la fatale charrette. Les monstres ! une seule mort ne suffit pas pour assouvir leur vengeance , il faut encore , par des outrages , égorger mille fois leurs victimes !

VASSAN, (des Ardennes) condamné à mort par contumax par le tribunal criminel du département des Ardennes, convaincu d'assassinat , de vols et de fausses dénonciations. — Quoique jeune, il surpassa en crimes les scélérats les plus expérimentés. Sans lui, Sedan n'aurait pas à pleurer la mort de ses vingt-sept meilleurs manufacturiers. Comme l'on prouva depuis que l'on pouvait voler, assassiner, dénoncer impunément, il se promène tranquillement dans les rues de Paris.

VATAR et sa femme, couple charmant, unis par le sang. — Ce fut chez Vatar où se réunit le comité d'em-

ploi ; c'est-là que Bétisi-Bourguignon, Bernadotte - Rousselin, Quinette-Lamarque, et autres ministres, furent, après le 30 prairial, obligés de choisir leurs employés. Il est imprimeur et propriétaire du journal des Tigres. Il crie au royaliste depuis que Fouché a netoyé les étables d'Augias ; il était en outre membre du comité de destruction. Lorsqu'un membre du Manège proposa à la société de rédiger un journal en son nom, il s'éleva avec véhémence, en s'écriant que l'intérêt était le mobile des tyrans ; que les frères devaient tous lire préférablement le journal des Tigres, dont le titre et les principes leur convenaient mieux que celui du Démocrate.

V É R O N, marchand mercier et membre de la commune conspiratrice. Il dénonça presque tous ceux qui furent arrêtés par le comité révolutionnaire de Bonne-Nouvelle, et les

bons citoyens de cette section, par égard pour sa femme et ses enfans, le sauvèrent de la mort qu'il a plus méritée que le malheureux Cochois, dont la faiblesse seule le poussa à cette commune. Maintenant Véron est à sa véritable place, et la police ne pouvait pas choisir un intrigant plus scélérat que lui.

VILLETARD, cousin du député de ce nom et secrétaire du nouveau département. — Celui de l'Yonne peut attester à toute la France des forfaits inouis commis par ce scélérat au nom de Marat. Aussi un si brave frère et ami ne pouvait manquer d'être placé par les Raisson et Lachevardière. Villetard eut une grande influence au Manège, et est membre, en outre, de l'académie des Tigres. Il régénéra, tant les bureaux du département, que ceux qui ont affaire à cette administration n'y apportent ni leurs bourses

ni leurs mouchoirs , connaissant la probité des nouveaux commis ; en un mot , le département est composé de voleurs et de Rapinats.

VILLOT, président du tribunal révolutionnaire de Dôle, est à Paris maintenant, et espère obtenir de l'emploi. — Depuis notre sainte régénération, M. le président fut aussi peu traitable et révolutionnaire que les Dumas et les Coffinal. Le pavé de Dôle fut rougi par ce scélérat.

VOULANT, ex-conventionnel et membre du comité de sûreté-générale. — Il était chargé, par ce comité, d'aller à la piste contre les hors de la loi. Il remplit très-bien cette mission ; il fit arrêter Gorsas et Rabeau de Saint-Étienne. Ses rapports sont marqués au coin du sang. Enfin, Voulant fut digne d'être du comité de sûreté-générale de Robespierre. Au 31 mai,

il fut un des chauds dénonciateurs des proscrits.

X

XAVIER-AUDOUIN, secrétaire de Pache et ensuite de Bouchotte. — Il a marché sur les traces de son ami Daubigny ; et, soit par les approvisionnemens de l'armée, soit par le déménagement des calices et autres effets d'églises, il passa du rang de sansculotte à celui d'un Lucullus. Monsieur Xavier possède tout ce qu'il faut pour passer sa vie tranquillement. Maison de campagne, chevaux, biens nationaux, et dieu sait combien de sermens, d'éloquences, d'assassinats, qu'il fallait faire preuve aux jacobins, pour acquérir *légitimement* toutes ses richesses.

Y

YON, ex-cuisinier chez la malheureuse madame Lamballe. — Dès l'aurore de la révolution, ce marmiton,

ennuyé des casseroles et de la fumée des cheminées, voulut que son nom devînt célèbre dans les annales de la France : pour cet effet, il changea son tablier de cuisine en habit de garde nationale, et par les bassesses, les flatteries qu'il adressait lâchement à M. Lafayette, alors l'idole du jour, il parvint à la place d'adjudant de bataillon du district des Gardes-françaises. Il éleva aux nues les qualités rares du Wasington français; mais en amitié comme en amour, l'homme est sujet aux caprices et devient esclave des circonstances, et Yon voltigeant comme le zéphir, changea tout-à-coup; car, quelque tems après, la ville d'Orléans ayant arrêté que l'on érigerait un buste en marbre à Lafayette, pour être placé à l'hôtel-de-ville, on fit une collecte qui se monta à 15000 francs, Yon fut dépositaire de cette somme, et en même-tems chargé de faire exécuter ce buste

par le plus habile sculpteur de la capitale. La tentation fit un terrible effet sur l'esprit de mons. Yon, et les 15000 f. excitèrent en lui ce que Merlin excita chez Duviquet, et les calices chez Daubigny; c'est-à-dire, dès ce moment, d'ami de son protecteur, il devint son plus cruel ennemi, et le dénonça aux jacobins. Ce fut lui qui brisa le premier le portrait du commandant de la garde nationale, qui était dans une des salles de la section des Gardes-françaises. Et lorsque la ville d'Orléans demanda des comptes sur l'emploi des fonds, il répondit qu'il n'y avait que les aristocrates qui pouvaient aussi inutilement employer leur argent, et qu'il en avait disposé en faveur..... des pauvres. Sa haine pour le prisonnier d'Olmütz augmenta dans la même proportion que les 15000 francs diminuaient, et lorsque la débauche eut tari ces fonds, il s'avisa d'un autre moyen pour faire

fortune , et de suite il se lia avec Danton et tous les chefs de l'expédition de septembre. Par l'influence des brigands il s'enrichit en vendant la vie aux personnes qui étaient détenues dans les différentes prisons de Paris. Les haut-faits de mon héros surpassent encore en originalités ceux que je viens de retracer sans conséquence. L'espace ne me permet pas d'entrer dans de plus grands détails, il me suffit de dire que, le 31 mai, il conduisit à la mort les brissotins, et que, sous la terreur, par ses missions et ses discours aux jacobins, il augmenta sa petite fortune : maintenant il ne remue plus la casserolle. Il fut aussi membre du Manége.

O M I S S I O N.

AUDOUIN, sapeur de la garde nationale, rédacteur du journal Universel et ex-conventionnel. — Depuis 89, jusqu'à l'entrée de Carnot au directoire, Audouin fut le défenseur audacieux du crime et des assassins, et les pages dégoûtantes de son journal, furent dignes de figurer à côté des feuilles ordurières du père Duchêne et Marat; mais lorsque Carnot prit le timon de l'État, il flatta la passion de cet ex-directeur, et, de terroriste le plus sanguinaire, il devint le modéré le plus doux, et l'ami de l'ordre le plus prononcé. Ce qu'il y eut de plus plaisant, c'est qu'avant le 18 fructidor, il suivit le torrent; et, pour faire pénitence, il défendit la religion de nos pères et les cloches de Camille-Jordan. On crut qu'il aurait partagé l'honorable sort de Pichegru et de Carnot; mais non,

il fut le premier qui, à cette époque, s'éleva contre l'esprit royaliste au conseil des cinq-cents, et vota pour la loi du 19 fructidor (1).

BOUCHOTTE, ex-ministre de la guerre. — C'est dans son ministère que s'organisa la Vendée, et pour l'appaiser, il y envoya les *généraux* Rossignol, Santerre, Cordelier, Thureau, et les *administrateurs* Monmoreau et Lachevardière, qui ne servirent, par leur ineptie et leur brigandage, qu'à augmenter les mécontents. Bouchotte, par sa conduite révolutionnaire, s'est attiré l'admiration de tous les frères; et l'ami de Vincent et de Ronssin, sera toujours

(1) Extrait de son journal à l'époque de la mort des vingt-deux. Hier la guillotine vengea le peuple de la perfidie de Brissot et consorts. Puissent leurs têtes coupables effrayer tous ceux qui, comme eux, voudrait l'asservissement de leur *patrie*.

un des régulateurs des *dangereux* jacobins. S'étant présenté au Manège, pour défendre les droits des frères et amis, lorsque la société entendit son nom, elle ne put retenir sa joie, et un torrent de larmes coulèrent des yeux de tous les chevaux, qui s'écrièrent à-la-fois : Vive, vive à jamais Bouchotte ! le grand Bouchotte ! dont les talens ont servis à faire répandre humanement le sang des aristocrates.

CHATEAU, anciennement marchand oiseleur, convaincu d'avoir assassiné aux 2 et 3 septembre : il fut acquitté sur la question intentionnelle. Ce monstre, qui assassinait sans intention, a fait acquisition d'une maison dans la rue des Postes, c'est là qu'il tient une taverne à eaux-de-vie, où les frères et amis se réunissent pour aviser aux mesures de salut public.

F I N.

De l'Imprimerie de Chartres, rue de l'Égalité, aux
armes d'Orléans, an 8.

Ouvrages de L. C. C. MASSILLIAN.

Les Métamorphoses traduites d'Ovide, en vers français, avec le texte à côté, 3 vol. in-8. 9 liv.

Fabliaux choisis, mis en vers, 1 l. 5 s.

Les Droits de l'homme & du citoyen, mis en vers pour la plus grande facilité des jeunes gens qui les apprennent, de mémoire, broché en parchemin, 1 liv.

Ce qui fait le bonheur, ou Mémoires de Madame de Bois-du-Lys, 1 l. 10 s.

On trouve ces Ouvrages ci-dessus à l'adresse de celui-ci, de même que :

Les trois Sœurs, & la Folie guérie par l'Amour, ou les Heureux Effets de l'Amour Filial, 4 vol. in-18, fig. 5 l.

Les Victimes de l'Amour & de l'Inconstance, 2 vol. in-18, fig. 2 l. 10 s.

Beaucoup de Romans in-18, fig., & in-12, se trouvent à la même

adresse.

faire une visite à ma mère, lui bâtir une histoire à laquelle ma mère n'entendit rien; mais elle alloit à lui persuader que j'avois eu avec *Amédée*, des liaisons dont je portois actuellement les marques, & qu'il falloit, sans plus différer, s'exécuter & nous unir. Ma mère se livra aux derniers emportements contre moi. Madame de Rubé-

